

Administrateur-Délégué-Gérant
C. RANOLET

Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47
85, Rue Fontenelle, 85

Adresse Télégraphique : RANOLET Havre

Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

RÉDACTEUR EN CHEF
J.-J. CASPAR - JORDAN

Téléphone : 14.90

Secrétaire Général : TH. VALLÉE

Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.60

ANNONCES

AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul. de Strasbourg.
A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 6, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

ABONNEMENTS

	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Europe, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 75	19 50
Autres Départements.....	6 50	11 50	22 50
Union Postale.....	10 00	20 00	40 00

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

Questions Sociales

Le Travail à Domicile

Le grave problème économique et social — moral aussi par certains de ses aspects — soulevé par la misérable situation des ouvrières à domicile est bien connu de nos lecteurs.

A diverses reprises nous avons attiré leur attention et sollicité leurs sympathies en faveur de ces malheureuses, forcées de vivre dans des conditions d'hygiène déplorable, avec des salaires d'une modicité dérisoire. Nous avons aussi, au fur et à mesure qu'elles se faisaient jour, signalé les différentes manifestations de l'initiative — parlementaire ou privée — tendant à apporter la solution si désirable.

On sait que les campagnes menées par des personnes venues des points les plus divers de l'horizon politique, philosophique ou religieux ont abouti à un premier résultat, l'adoption par la Chambre des députés — le 13 novembre dernier — d'un projet de loi qui tend à réagir contre les abus du salaire à domicile, et qui établit en fait le salaire minimum pour toute une série d'industries.

Transmis au Sénat, il a été accueilli avec faveur par la Commission compétente ; la Haute Assemblée va être appelée à se prononcer dès la rentrée, et une nouvelle enquête que vient de publier l'Office du Travail ne pourra que l'inciter à adopter avec diligence le texte qui lui est soumis.

Les précédentes enquêtes avaient porté sur le labeur de la lingerie et de la fleur, c'est-à-dire sur des professions féminines. Celle-ci, consacrée à la fabrication de la chaussure à domicile, nous montre que nombre d'hommes se trouvent dans une situation presque aussi pénible que celle des ouvrières du linge ou de la fleur. Et c'est en pensant à cette industrie que plusieurs députés avaient réclamé l'extension du régime du salaire minimum ou normal au sexe masculin.

L'enquête présentée aujourd'hui par l'Office du Travail s'étend à une cinquantaine de localités, parmi lesquelles plusieurs grandes villes, telles que Lyon, Amiens, Toulouse, Nîmes, etc. La première constatation des enquêteurs est une observation fort importante. C'est que la rétribution brute des hommes comme des femmes est fortement réduite par les frais qu'on leur impose. Ces frais, qui se rapportent à des fournitures diverses, incombent à l'employeur, lorsqu'il s'agit de la fabrication en usine ; mais ils retombent sur les ouvriers, lorsque le travail à domicile lui est substitué. Ce prélevement va jusqu'à 10 0/0 du gain brut pour les ouvriers, jusqu'à près de 20 0/0 pour les ouvrières.

Quant au salaire, il faut le compter annuellement, à cause de la morte-saison, qui dure parfois plus de trois mois ; il n'atteint pas toujours 900 francs pour les hommes et 600 francs pour les femmes ; et les journées durent 13, 15 et 16 heures ! Les grandes villes ne sont point, à ce point de vue, mieux partagées que les petites communes ou les hameaux, car la concurrence de ces derniers et le développement incessant de la main-d'œuvre rurale déprécient la main-d'œuvre urbaine, qui doit se contenter d'un profit toujours diminué.

Dans de telles conditions, on comprend que les salariés de la chaussure ne puissent non plus occuper des logis convenables et se nourrir décentement, car il est un minimum d'existence au-dessous duquel l'être humain ne peut vraiment descendre.

Il est donc grand temps que des mesures législatives soient prises chez nous comme en Angleterre et ailleurs, pour que ces misères ne subsistent plus. En Allemagne, au Danemark, en Nouvelle-Zélande des lois protectrices sont appliquées depuis plusieurs années déjà.

Tout convoie, par conséquent, le Sénat à adopter sans retard le projet qui lui est actuellement soumis, que personne ne combat, et qui a été voté à l'unanimité par la Chambre.

Ce sera un premier pas accompli dans la voie des remèdes urgents à apporter à la plaie sociale que constitue cet état de choses.

Et ce sera ensuite le devoir des députés républicains que les électeurs ont renvoyés dimanche et renverront dans quinze jours à la Chambre, de compléter l'œuvre commencée par les précédentes assemblées, et de contribuer à réaliser ainsi l'idéal de justice et de fraternité sociale qui est la base même des principes républicains.

F. POLET.

Le Conflit Mexico-Américain

Les intérêts français au Mexique

Le président du Conseil, ministre des affaires étrangères, a reçu hier matin le bureau de la ligue de défense des intérêts français au Mexique, qui l'a entretenu des dangers considérables que la situation depuis longtemps si troublée du pays et les événements qui viennent de se produire ont récemment fait courir à ces intérêts. La délégation a prié le président du Conseil d'user de toute son influence, tant à Mexico qu'à Washington, pour rétablir une situation normale.

M. Doumergue lui a donné l'assurance que toute l'action du gouvernement s'exercerait dans ce sens et qu'il ferait tous ses efforts pour que les intérêts français au Mexique soient sauvegardés dans la crise que traverse ce pays. Il a ajouté qu'il s'était empressé d'envoyer des instructions aux représentants de la France à Washington et à Mexico pour qu'ils appuient les propositions de médiation des républicains sud-américains.

Un gouvernement civil américain à la Vera-Cruz Washington, 29 avril.

Les Etats-Unis ont établi un gouvernement civil à la Vera-Cruz ; l'avocat américain Kerr est nommé gouverneur.

Un meeting contre la guerre aux Etats-Unis San-Francisco, 29 avril.

Cinq mille citoyens ont tenu un meeting à l'issue duquel ils ont voté un projet de résolution protestant violemment contre l'occupation de la Vera-Cruz qu'ils qualifient d'« invasion » ; ils demandent, en outre, le retrait immédiat des troupes américaines.

Volontaires italiens pour le Mexique Rome, 29 avril.

Un certain nombre de jeunes Italiens se sont présentés à la légation du Mexique pour offrir leurs services comme volontaires pour le Mexique. Le général Ricciotti Garibaldi déconseille à ses compagnons de s'enrôler estimant que les garibaldiens doivent observer une stricte neutralité dans le conflit actuel.

La Porte commande en France six contre-torpilleurs et deux sous-marins

La Porte a signé hier, avec un constructeur français, un contrat de commande pour six contre-torpilleurs. Elle a signé également, avec un autre constructeur français, un contrat de commande pour deux sous-marins.

Dans le cas de décision affirmative en ce qui concerne l'exécution du contrat passé avec une maison anglaise, pour la construction d'un dreadnought, le gouvernement ottoman prendrait ses dispositions afin de trouver les ressources nécessaires au paiement de ce navire sans se servir de l'emprunt français.

Les Délégations Austro-Hongroises

Le Discours du Trône

A l'occasion de la réception solennelle des Délégations qui a eu lieu hier, l'archiduc François-Ferdinand, répondant au nom de l'empereur aux allocutions des deux présidents, qui lui exprimaient leurs hommages, a déclaré :

« Sa Majesté m'a donné l'ordre, qui m'honore grandement, de la représenter aujourd'hui. C'est avec une vive satisfaction que j'ai accueilli vos assurances de dévouement et de fidèle attachement à la personne de notre auguste souverain et je ne manquera pas de porter cet hommage à la connaissance de l'empereur. »

« Depuis la dernière session des Délégations, il s'est produit une détente considérable dans la situation internationale. En contact très étroit avec ses alliés, le gouvernement s'efforce de travailler au maintien et au raffermissement de la paix en Europe, en cultivant les rapports de confiance la plus grande possible qui unissent à tous les gouvernements. »

« L'avènement du prince Guillaume d'Allemagne offre une garantie au développement prospère de la nouvelle principauté. Les meilleurs souhaits de l'empereur accompagnent l'illustre souverain dans son travail de paix et de civilisation. »

« Les besoins de l'armée se trouvent dans des limites normales. Les progrès rapides du développement des flottes des autres puissances a rendu inévitable la demande d'un crédit plus important pour le développement de la marine de guerre. »

« En commençant à construire de nouveaux chemins de fer en Bosnie-Herzégovine on a donné satisfaction à un besoin urgent au point de vue stratégique et économique. »

A la Délégation autrichienne

La Commission des affaires étrangères de la Délégation autrichienne s'est réunie hier après-midi à deux heures. Des l'ouverture de la séance, le comte Berchtold a lu son exposé sur la politique extérieure de la monarchie.

L'Exposé du Comte Berchtold

Voici le passage de cet exposé concernant les visites de l'empereur Guillaume à Scherbrunn et du marquis de San-Giuliano à Abbazia, ainsi que sur les rapports de l'Autriche-Hongrie avec la Russie et la France :

« On a salué chez nous avec une chaleureuse sympathie les visites de Sa Majesté l'empereur Guillaume, l'émment stilié de notre auguste monarque, à Scherbrunn et à Mirafiori. Ces visites sont l'expression de sentiments personnels, mais en même temps expriment éloquentement les rapports intimes de l'alliance entre les deux puissances de l'Europe centrale. »

« Peu de temps après, j'ai eu le plaisir de parler à Abbazia avec le ministre des affaires étrangères italien, le marquis de San-Giuliano. Les conférences répétées qui ont eu lieu à cette occasion ont confirmé l'intimité de nos vues sur les changements intervenus dans l'Orient proche. La communauté d'intérêts existants entre les deux alliés et la politique étrangère de part et d'autre nous ont décidés à travailler ensemble dans la même voie. »

« Le résultat de cette orientation a pour but aussi bien le maintien de la paix européenne que la garantie de la liberté et de l'équilibre sur la mer Adriatique. »

« Ces dispositions ont été appréciées à leur juste valeur en Autriche et en Italie. Elles semblent de nature à justifier la direction qui a été prise et que nous continuerons aussi de suivre dans nos rapports confiants des deux côtés. »

« Nos rapports avec la Russie présentent durablement un caractère amical. Etant donné les tendances pacifiques de la politique de l'empire des tsars, nous croyons pouvoir attendre un développement plein de confiance de nos relations. »

« Le président du Conseil français a récemment mentionné en termes de profonde admiration la haute sagesse avec laquelle notre auguste monarque dirige les destinées de l'Autriche-Hongrie. Cette manifestation sympathique a provoqué chez nous une satisfaction sincère. Nous voulons y voir un symptôme appréciable du désir qu'a la France d'entretenir des rapports amicaux et mutuels avec l'Autriche-Hongrie. »

L'AFFAIRE CALMETTE

M. Caillaux dépose à nouveau

M. Joseph Caillaux est arrivé hier au Palais de Justice à une heure et demie, en compagnie de Me Adrien de Pachmann, secrétaire du bâtonnier Fernand Labori.

Il a immédiatement introduit, auprès du juge d'instruction, l'ancien ministre des finances à compléter ainsi qu'il suit ses précédentes déclarations. Sans préciser dans les détails quelles avaient été ses relations avec son ex-beau-frère, M. Gueydan de Roussel, et comment il avait été sollicité à maintes reprises de procéder à des interventions qu'il avait refusées, M. Caillaux a tenu à éclairer brièvement M. Boncard sur les incidents et les procès auxquels fut mêlé M. Gueydan de Roussel.

Puis, revenant sur l'affaire Rochette et le document Fabre, M. Caillaux a répété qu'on l'avait informé le samedi matin, 14 mars, en présence de sa femme, que le document en question devait paraître non dans le Figaro, qu'on jugeait « brûlé », mais dans un journal du soir. Il a ajouté que le même jour, dans l'après-midi, il avait su que M. Barthou détenait ledit procès-verbal.

« Le fait dit à ma femme qui, dès lors, a déclaré le témoin, ne pouvait pas être arrêté par une action auprès de M. Calmette la production d'une pièce que possédait un homme politique. »

Enfin, M. Caillaux a versé à l'instruction plusieurs documents dont l'un établissait de façon péremptoire que ce serait bien à quatre heures que Mme Caillaux se serait rendue au Crédit Lyonnais. Il y aurait donc erreur dans l'heure marquée sur la fiche.

« Cette erreur, a dit M. Caillaux, s'explique aisément et se produit fréquemment. » M. Caillaux a observé en conséquence que la visite de sa femme au bureau de placement n'a pu avoir lieu à six heures, comme l'a déclaré la directrice de ce bureau.

Mme Remy, a ajouté M. Caillaux, a essayé, par des démarches faites ces jours-ci et ce matin encore, d'obtenir de la cuisinière que Mme Caillaux avait engagée ce jour-là, une déclaration confirmant la sienne. La cuisinière a refusé, malgré la pression très vive qu'on a tenté d'exercer sur elle, d'attester la vérité. »

AU MAROC

La lutte contre l'alcoolisme

Le gouvernement du protectorat vient de publier dans son Bulletin officiel un dahir (arrêté) du sultan qui interdit formellement l'importation, la fabrication, la circulation, la vente et la détention en vue de la vente de l'absinthe et produits similaires dans la zone française de l'empire chérifien. L'absinthe et les produits similaires ne pourront être fabriqués et vendus qu'à titre de produits médicamenteux par les pharmaciens.

Toute infraction à cet arrêté sera punie d'une amende de 300 à 3,000 francs. En cas de récidive, la peine sera de trois mois à trois ans de prison. D'autre part, tout établissement public où il aura été vendu de l'absinthe ou des produits similaires sera fermé pendant six mois, sans préjudice des peines portées contre le tenancier. En cas de récidive, la fermeture sera définitive.

Cette importante décision est destinée à mettre fin aux ravages que l'alcoolisme a déjà commencés à exercer au Maroc. A l'exemple de la Côte d'Ivoire, le Maroc a jugé nécessaire de recourir à la seule mesure réellement efficace : l'interdiction pure et simple de l'absinthe pour les Européens comme pour les indigènes.

Un Coup de Grisou FAIT DEUX CENTS VICTIMES

L'explosion des houillères de Beckley (Virginie) s'est produite à un moment où il y avait 200 mineurs au travail.

Deux mineurs ont été tués par l'explosion de grisou, 203 ont été ensevelis. L'incendie dans la mine s'étend de plus en plus.

Hier matin on a retiré quatre cadavres et cinquante-neuf survivants grièvement blessés. On a abandonné tout espoir de sauver les mineurs ensevelis.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Avril 1914

Présidence de M. MORGAND, Premier Adjoint

LA QUESTION DES CHANTIERS NORMAND

La location d'une partie de la rue du Perrey, d'une partie des rues d'Oran et du Frère-Constance votée par 22 voix contre 5.

LES COLONIES SCOLAIRES DE VACANCES

La séance du Conseil municipal tenue hier soir ne comportait guère qu'une seule question pouvant donner lieu à des débats prolongés : la question des Chantiers Normands, lesquels demandent primitivement, on le sait, l'affectation à leur bénéfice d'une partie des rues du Perrey, d'Oran et du Frère-Constance, pour l'extension de leurs cales de construction. On sait que l'enquête ouverte les 4, 5 et 6 novembre de l'année dernière avait eu pour conséquence un avis favorable du commissaire enquêteur, l'honorable M. Georges Doublet.

Les conclusions du rapport de M. Bourrier, présenté au nom des Commissions d'Intérêt général et de la Voirie conduisaient à la location, pour une période de vingt années, de ces parties de rues dont l'affectation était primitivement sollicitée.

Après une longue et vive discussion, ces conclusions ont été adoptées par 22 voix contre 5.

On trouvera plus loin le texte du rapport de M. Bourrier, et l'analyse des débats qui ont précédé le vote.

L'appel nominal fait constater la présence de MM. Morgand, 1^{er} adjoint, président de la séance ; celle de MM. Serrurier, Vigné, Jenequin, Bardonnet, adjoints ; de MM. Brichet, Basset, Coty, Windesheim, Chouan, Bourrier, Grippois, Mailart, Allan, Le Chapelain, Meyer, Encontre, Dero, Masquelier, Auger, Durand-Viel, Bégouen-Demeaux, de Grandmaison, Brot, Masselin, Langlois, Lang, Grenier-Lemarchand et Lenormand.

M. Général, maire, s'était fait excuser. M. Dero ayant été nommé secrétaire, et le procès-verbal de la séance du 18 février ayant été lu et adopté, l'Administration fait au Conseil un certain nombre de communications dont les principales sont les suivantes :

Communications

Remerciements. — M. Morgand, président, annonce qu'il a reçu plusieurs lettres de remerciements.

Renvois à Commissions. — Sur la proposition de l'Administration, les renvois suivants sont ordonnés : à l'Assistance publique : le budget additionnel de l'exercice 1914 ; aux finances : une demande de remboursement ; une demande de subvention de la Société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement du Havre et plusieurs autres demandes ; aux finances et aux bâtiments : une proposition concernant l'assurance contre l'incendie.

Adjudications. — Il est donné connaissance au Conseil des résultats des adjudications relatives à la construction d'une Ecole technique de commerce et d'industrie pour jeunes filles ; à la construction d'une Caserne des Sapeurs-Pompiers.

Nous avons d'ailleurs fait connaître les résultats de ces adjudications.

Vente de matériaux. — Une vente de vieux rails ayant rapporté 1,193 fr. le Conseil en autorise l'encassement.

La vente de matériaux du service de la voirie et de matériaux du service de l'architecture a produit la somme de 3,987 fr. 23 dont l'encassement est également autorisé.

— Une somme de 5,967 fr. provenant de la vente de ferraille, pour le compte du service des égouts et de l'incinération, est aussi versée dans la caisse municipale.

Concessions au Cimetière. — L'Assemblée vote une concession de 15 ans pour Mme Lorain, institutrice à l'école rue Clovis, décédée le 5 avril.

— Une concession de même durée est accordée pour M. Jean Henin, employé d'octroi.

Lèg de Mme Dollfus. — Mme Vve Dollfus a légué la somme de 300 francs à l'orphelinat Massey. Mais comme cette destination comporte certaines formalités, le Conseil autorise à accepter en principe, et adresse un hommage reconnaissant à la mémoire de Mme Dollfus.

Frais de déplacement de la compagnie des sapeurs-pompiers. — Le déplacement de l'automobile à Eretat lors d'un récent incendio a entraîné une dépense de 304 fr. 40. Cette somme est remboursée et sera versée à la Caisse municipale.

Location de terrains. — Un terrain est loué pour 28 fr. 50 à M. Viévard, un autre est loué pour 62 fr. à M. Henri Marie, et un troisième terrain est loué à M. Levasseur pour 36 francs.

Santé publique. — Contingent communal. — Le contingent communal au budget départemental de la santé publique est fixé à 6,719 fr. 87. Un premier versement a été effectué. Le solde s'élève à 3,718 francs, pour lequel un supplément de crédit de 118 fr. est nécessaire. Cette somme sera prélevée sur les fonds libres.

Manuscrits de Bernardin de Saint-Pierre. — Acquisition. — Sur la proposition de M. Jenequin, adjoint, le Conseil vote un crédit de 1,000 fr. pour l'acquisition de 38 lettres manuscrites de Bernardin de Saint-Pierre, qui compléteront fort heureusement la série d'autographes que possède notre Bibliothèque municipale.

L'Ordre du Jour

Fourniture de godron et d'huile lourde. — Le Conseil ratifie les deux marchés suivants : l'un passé avec la Compagnie européenne de gaz pour la fourniture, au prix de 6 fr. les 100 kilos, du godron de houille nécessaire au godronnage des voies macadamisées de la ville pendant l'année 1913 ; l'autre passé avec M. Savourat, demeurant à Libercourt, pour la fourniture, au prix de 16 francs les 100 kilos, de 30 fûts d'huile lourde, destinée au même usage que ledit godron de houille. (La dépense totale est de 3,540 fr.)

Godronnage des voies vicinales. — La Ville, ainsi qu'on le sait, participe pour une somme à déterminer dans les frais de godronnage des chemins vicinaux de grande communication situés sur son territoire.

Les années précédentes, cette participation était de 1,500 francs et les voies godronnées étaient les suivantes : Boulevard d'Harleur, Maritime, Amiral-Monchev et rue Louis-Philippe. Cette année, la Commission estime qu'il serait utile de godronner seulement le boulevard Maritime et la rue Louis-Philippe, ce qui ramènerait la participation à 1,000 francs.

Le Conseil émet un avis favorable.

Dernière Heure

PARIS, TROIS HEURES MATIN

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METEAUX

LONDRES, 29 AVRIL. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUTS	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	£ 64 -	2/6	-	-
3 mois	£ 61 2/6	5/6	-	-
ETAIN				
Comptant	£ 187 12/6	7/6	-	-
3 mois	£ 109 10/-	10/-	-	-
FER				
Comptant	£ 51 3/4	3 d	-	-
3 mois	£ 51 7/8	2 1/2 d	-	-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 28 avril 1914.

NEW-YORK, 29 AVRIL

Cotons : mai, baisse 4 points ; juillet, baisse 1 point ; octobre, hausse 5 points ; janvier, hausse 5 points. — Soutenu.

Cafés : baisse 1 point à hausse 1 point.

NEW-YORK, 29 AVRIL

	C. 30 JOURS	C. PROCHAIN
Cuivre Standard disp.	13 62	13 68
— mai	13 62	13 68
Amalgam. Cop.	71 7 8	72 1/2
Fer	45 25	45 25

CHICAGO, 29 AVRIL

	C. 30 JOURS	C. PROCHAIN
Blé sur	91 3/4	92 3/8
— Juillet	83 3/4	85 3/8
Maïs sur	63 1/8	64 3/8
— Juillet	62 1/2	63 7/8
Saindoux sur	9 85	9 95
— Juillet	10	10 10

LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

La délégation des groupes de gauche s'est réunie de nouveau hier, sous la présidence de M. J.-L. Breton.

Elle a continué l'examen de la situation électorale au point de vue des ballottages. Elle a reçu l'adhésion de tous les membres appartenant à la délégation des gauches en faveur de l'appel à la discipline que la délégation a rédigé et dont le texte sera rendu public vendredi.

La délégation s'est ajournée à vendredi.

L'AFFAIRE CALMETTE

A la fin de la journée, M. Boncard, juge d'instruction a entendu M. Germain Dero, dactylographe au ministère des finances, qui travaillait le 16 mars au 4^e étage de M. Caillaux, pour établir des invitations à la soirée que le ministre devait donner le 23 mars.

Mlle Dery a déclaré que le jour du drama, Mme Caillaux entra vers cinq heures dans le bureau où elle travaillait et lui dit : « C'est très bien, Mademoiselle, vous travaillez, vous êtes gentille ! »

M. Fontana, ancien sous-chef de cabinet du ministre des finances, entendu ensuite, a déclaré que le 16 mars, il vit Mlle Dery vers 6 h. 30 chez Mme Caillaux et qu'elle lui fit part des paroles que Mme Caillaux lui avait adressées.

Le Conflit Mexico-Américain

Les Etats-Unis acceptent un Armistice WASHINGTON. — Les Etats-Unis acceptent un armistice avec le Mexique, qui a été proposé par les représentants diplomatiques de l'Argentine, du Brésil et du Chili.

LA DIRECTION DE L'ODÉON

On dit que c'est à M. Paul Gavault, auteur dramatique, que M. Viviani compte faire appel pour la direction de l'Odéon.

Le ministre de l'Instruction publique a eu hier après-midi un entretien avec M. Gavault ; il doit de nouveau conférer avec lui aujourd'hui.

LA MUTINERIE D'ANIANE

Tous les pupilles évadés, à l'exception de cinq seulement, ont été réintégrés dans l'établissement on arriérés dans les environs. Le calme est complètement rétabli parmi les jeunes détenus.

Le garde des sceaux a chargé M. Just, directeur général de l'administration pénitentiaire, de se rendre à Aniane pour procéder à une enquête sur les causes de la mutinerie.

L'AFFAIRE CADIOU

BREST. — Le juge d'instruction a reçu hier à Landerneau le témoignage d'une lavandière, nommée Hemery, qui est persuadée d'avoir rencontré le 30 décembre dernier, vers trois heures de l'après-midi, MM. Cadiou et Pierre ensemble, dans le bois de la Grand-Palud.

L'ingénieur sera confronté vendredi avec cette lavandière.

Brest. — Le juge a également reçu à Landerneau une nouvelle déclaration selon laquelle M. Pierre recut le premier janvier un télégramme de Mme Cadiou qui demand

Question des Chantiers Normand

Un nom des Commissions d'Intérêt Général et de la Voirie, M. Leurrer donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, Le 12 septembre 1913, le Conseil municipal a adopté les termes d'une convention...

Par un arrêté en date du 6 octobre 1913, M. le préfet a prescrit l'enquête prévue par l'ordonnance du 23 août 1835...

La suite de ces débats, la majorité des Commissions m'a chargé de proposer à l'Assemblée :

I. — La majorité de vos Commissions de la Voirie et de l'Intérêt général n'a pas changé d'avis, en effet, sur le grand intérêt que présente pour la ville en général le maintien au Havre des Chantiers Normand...

Les débats qui ont eu lieu en Commission après l'enquête ont démontré d'autre part que les solutions consistant, soit à établir des canaux obliques dans l'enceinte actuelle des chantiers, soit à transférer ces chantiers à Graville, en vue d'éviter le départ des chantiers du Havre, ont de la région, étaient actuellement irréalisables en fait et que, par suite, si la rue du Perrey ne pouvait être utilisée par la Société Normand, celle-ci devrait renoncer à la construction au Havre de navires de guerre de sa spécialité...

Or, l'enquête a précisément confirmé l'intérêt général que présente le maintien au Havre des chantiers Normand en provoquant une déclaration très nette du Syndicat général du commerce et de l'industrie. Cette Société, vous le savez, Messieurs, groupe tous les représentants, aussi bien du petit et du grand commerce que ceux de la grande et moyenne industrie de notre ville. Or, son président, assisté du Bureau du Syndicat, n'a pas hésité à venir déclarer au commissaire-enquêteur que le départ des chantiers Normand aurait une repercussion importante sur les intérêts commerciaux et industriels de notre port. Le dire favorable déposé par le Syndicat général est très fortement motivé et est éloquent.

C'est en raison de ces considérations générales que vos commissions ont résolu de vous proposer de confirmer sur ce point votre délibération du 12 septembre 1913 en exprimant un avis favorable au déclassement de parties des rues du Perrey, Michel-Yvon, Frère-Constante et d'Oran, ce, après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête ordonnée par M. le Préfet sur le projet de déclassement et conformément à l'avis exprimé par M. le Commissaire-enquêteur.

II. — Mais si vos Commissions de la Voirie et de l'Intérêt général se sont montrées de nouveau, à une importante majorité, favorables au déclassement partiel des voies publiques ci-dessus énoncées, et n'ont fait sur ce point que confirmer leur avis antérieur, elles n'ont pas cru devoir vous proposer de maintenir votre assentiment au projet de cession à la Société Normand des dites parties de rues.

Ainsi qu'il a été dit au début du présent rapport, vos Commissions vous proposent de modifier les termes de la convention adoptée le 12 septembre 1913 en substituant à la cession qui y était consentie en faveur de la Société Normand une location pour une durée de vingt années des parties de voies publiques indispensables à la continuation de l'exploitation des chantiers de constructions navales.

Vos Commissions ont eu en effet le souci de concilier dans la plus large mesure possible l'intérêt incontestable que présente pour le commerce, l'industrie et la population maritime de l'ensemble de notre ville le maintien au Havre des Chantiers Normand, et l'intérêt, qui n'est pas niable non plus, du développement urbain d'un quartier qui est encore aujourd'hui à moitié industriel. Elles ont estimé qu'au lieu de ne pas entièrement et définitivement sacrifier le second des intérêts au premier, bien que celui-ci soit sans aucun doute prédominant, il convenait de ne pas engager l'avenir par une aliénation; que l'industrie des constructions navales se transformait d'ailleurs si rapidement qu'il paraissait difficile que les chantiers Normand pussent subsister sur l'emplacement actuel plus d'une vingtaine d'années; et enfin, qu'un surplus, il était intéressant de réserver la possibilité pour la Ville de recourir dans l'avenir avec la Société Normand.

Vos Commissions ont pensé que si des mesures devaient être prises pour éviter l'exode des chantiers Normand, il était désirable de ne pas prendre non plus, si possible, de décision susceptible d'empêcher à l'avenir, pour un délai indéterminé, tout développement urbain du quartier du Perrey. Ces diverses considérations ont conduit vos Commissions, malheureusement formulées par la Société Normand, à substituer à la cession des parties de voies publiques délimitées, une location d'une durée leur a paru, en raison de leur affectation à un usage industriel, ne pas pouvoir être fixée à moins de 20 années.

La convention à intervenir et qui est annexée au présent rapport mentionne particulièrement les garanties données à la Ville au point de vue du prolongement du boulevard Maritime; ces garanties ont fait l'objet des préoccupations constantes de l'Administration et des Commissions au cours des longues négociations qui ont eu lieu avec la Société Normand et elles n'ont pas été étrangères à la conclusion favorable de ces négociations.

Voici le texte de la convention soumise à votre examen :

« Considérant que l'accroissement de longueur des navires de guerre dont la construction est la spécialité de la Société A. Normand oblige cette Société à agrandir ses chantiers sous peine de cesser son industrie. Que cet agrandissement ne pouvant être pratiquement réalisé par l'incorporation aux chantiers de parties de certaines voies publiques, la Société Normand a demandé à la Ville l'aliénation à son profit ;

« Considérant que la Société Normand a formellement déclaré que si la ville ne lui donnait pas le moyen d'agrandir ses chantiers elle abandonnerait le Havre pour les établir dans un autre port où elle trouverait en outre des avantages au point de vue de la main-d'œuvre, de la matière première et des moyens de communication ;

« Considérant qu'il est constaté que si les Chantiers Normand devaient quitter le quartier du Perrey, ils ne pourraient s'installer dans la région Havraise ;

« Considérant que la repercussion qu'aurait sur le commerce et l'industrie du Havre le départ de ces établissements et l'intérêt économique général que la ville a à les conserver ;

« Mais considérant qu'il y a lieu de réserver l'avenir, qu'une aliénation engageant ;

« Il est convenu et arrêté ce qui suit :

1. — Entre M. Morgand, adjoint au maire de la Ville du Havre, agissant en cette qualité, en vertu d'une délégué en date du 12 septembre 1913, et Mme Veuve Augustin Normand, propriétaire, demeurant 43, rue de Sainte-Adresse, et M. Penau, directeur de la Société Anonyme des Chantiers et Ateliers Augustin Normand, dûment autorisés par une délibération du Conseil d'Administration de la Société en date du 12 septembre 1913 :

1. La Ville du Havre consent à bail à la Société des Chantiers et Ateliers Augustin Normand, ses ayants-cause ou successeurs, pour une durée de vingt années, à compter de la notification de l'approbation de la présente convention, les parcelles de terrain limitées en bleu au plan ci-annexé et qui font partie des rues du Perrey, Frère-Constante, d'Oran et Michel-Yvon, les dites parcelles devant être préalablement déclassées en vertu d'un arrêté préfectoral en date du 12 septembre 1913.

2. L'ensemble de ces parcelles présente une superficie de 1.975 mètres carrés 49.

3. Le prix de la location est fixé à 2 francs par mètre et par an.

4. La Société Augustin Normand, ses ayants-cause ou successeurs, se sont tenus de clore par un mur dans le règlement les terrains loués dès qu'il en auront pris possession, ce qu'ils seront libres de faire quand ils le jugeront bon, sous réserve d'en prévenir la Ville au moins un mois à l'avance. Celle-ci, jusqu'à cette prise de possession continuera d'assurer l'entretien des parcelles de rues considérées.

5. Le prix de location commencera à être payé du jour de la notification de l'approbation de la présente convention au Conseil municipal.

6. Les parcelles louées seront livrées dans l'état où elles se trouveront au moment où la Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs en prendront possession et qui sera déterminé contradictoirement entre les parties au moment de la prise de possession. Au cas où il serait jugé nécessaire, à ce moment, par l'Administration municipale de faire enlever ou déplacer les canalisations et appareils d'eau, de gaz ou d'électricité dans les parties de voies louées, tous les frais de ces déplacements ou enlèvements seraient supportés par la Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs. Si la Ville ou les Sociétés concessionnaires ne croyaient pas devoir faire procéder à ces déplacements ou enlèvements, la Société Normand devra laisser la faculté aux représentants de la Ville ou des sociétés intéressées d'assurer l'entretien des conduites ou appareils.

7. La Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs auront la faculté de faire cesser la présente location à toute époque, sous réserve d'avertir l'Administration municipale au moins six mois à l'avance.

8. La Ville aura le droit de dénoncer la présente convention à toute époque, à partir du moment où la Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs cesseraient d'affecter principalement les terrains loués à l'exploitation de leurs chantiers de constructions navales, sous réserve d'un préavis d'une année au moins.

9. A l'expiration du présent bail ou en cas de dénonciation anticipée de la présente convention provoquée, dans les conditions ci-dessus énoncées, soit par la ville, soit par la Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs, ceux-ci seront tenus de rendre à la ville les parcelles louées dans l'état où elles leur auront été livrées au moment de la prise de possession. Dans ce cas où la ville leur aurait imposé, à ce moment, d'enlever ou de déplacer les canalisations et appareils d'eau, de gaz ou d'électricité, ils ne seraient pas tenus de les remplacer.

10. En compensation des avantages consentis par la Ville dans la présente convention, la Société des Chantiers Normand et Mme Normand déclarent ne faire aucune opposition à la cession à la Ville du droit et à l'extérieur du chantier, du prolongement du boulevard Maritime et en ce qui concerne la location indemnité de ce chef. Elles prennent, en outre, l'engagement, au cas où elles viendraient à céder les terrains leur appartenant, ou bien si la Société des Ateliers et Chantiers Augustin Normand venait à se transformer ou à se dissoudre, d'imposer à leurs ayants-cause, quels qu'ils soient, l'obligation de consentir ladite prolongation du boulevard Maritime et cette renonciation à toute indemnité.

11. Toutefois, cet acquiescement à la prolongation du boulevard Maritime et la renonciation à toute indemnité sont donnés sous la réserve que sept passages seront aménagés dans le boulevard pour le lancement des navires, au cas même où cette prolongation aurait lieu après expiration ou dénonciation anticipée du présent bail et pourvu seulement que l'industrie des constructions navales continue d'être exercée sur les chantiers considérés, soit par la Société Normand, soit par d'autres.

12. La largeur de ces passages est fixée à 20 mètres pour six d'entre eux et à 15 mètres pour le septième. Leurs emplacements sont indiqués sur le plan ci-annexé et sont déterminés au plan joint à la présente convention.

13. Les frais d'établissement et d'entretien desdits passages seront à la charge exclusive de la Ville du Havre. Les frais des travaux d'ouverture et de fermeture des passages, lors du lancement des navires, seront à la charge exclusive de la Société Normand, ses

ayants-cause ou successeurs. Il en sera de même des frais de réparation ou de réfection de ces travaux pourrants entrainer.

14. La Société des Chantiers Normand et Mme A. Normand, tant en leur nom personnel qu'au nom de leurs ayants-cause, quels qu'ils soient, s'engagent à clore par un clôture réglementaire leur établissement industriel le long du rivage de la mer, le jour où la Ville procédera à ladite prolongation du boulevard Maritime.

15. Les engagements ci-dessus conservent, de part et d'autre, toute leur valeur, même après l'expiration ou la dénonciation du présent bail.

16. La Société Normand, tant en son nom personnel qu'en celui de ses ayants-cause ou successeurs, s'engage à garantir la Ville contre toutes les conséquences, de quelque nature qu'elles soient, que pourraient entraîner la présente convention, notamment contre toutes les demandes d'indemnité qui pourraient être produites.

17. La présente convention est d'ailleurs faite sous réserve des droits des tiers.

18. Tous les frais de la présente convention seront à la charge exclusive de la Société Normand, ses ayants-cause ou successeurs, et, depuis la prise de possession des parties de voies déclassées faisant l'objet du présent bail jusqu'à l'expiration ou la dénonciation de celui-ci, devront rembourser à la Ville le montant des impositions que celle-ci aurait à supporter pour le sol desdites parties de voies.

19. Nous avons l'espoir que le Conseil donnera son assentiment aux termes de cette convention et que M. le Préfet l'approuvera en même temps qu'il autorisera le déclassement partiel des rues du Perrey, Michel-Yvon, Frère-Constante et d'Oran.

20. S'il n'en était pas ainsi, vos Commissions seraient saisies de nouveau par l'Administration municipale de trouver une solution de l'affaire qui soit de nature à permettre à la Société Normand de continuer au Havre l'exploitation de leur chantier de constructions navales.

21. Comme conclusion du présent rapport, nous avons l'honneur, au nom des Commissions de la Voirie et de l'Intérêt général et d'accord avec l'Administration, de prier le Conseil :

1. D'exprimer un avis favorable au déclassement partiel des rues du Perrey, Michel-Yvon, Frère-Constante et d'Oran, conformément à l'avis du commissaire chargé par M. le Préfet de l'enquête ouverte sur le projet de déclassement desdites voies ;

2. De donner son assentiment aux termes de la convention à intervenir avec la Société Normand en vue de la location à cette Société, pour une durée de vingt années, des parties de voies publiques ci-dessus énoncées préalablement déclassées.

Après lecture du rapport de M. Beurrier, la discussion est ouverte.

M. Lang prend le premier la parole. La Société Normand, dit-il en substance, a tenu à ce que le Conseil ne se prononçât pas sur le projet de quitter la ville, si on ne lui accordait satisfaction. Même pression sur le commissaire enquêteur, auquel on disait qu'il était impossible de transporter les chantiers dans le quartier de l'Eure.

Dependant le Conseil semble être revenu de son idée première : il avait consenti tout d'abord à une vente des terrains communaux à la Société Normand, mais elle n'était que temporaire, elle n'était que provisoire ; il envisageait une location temporaire. Mais essayer de pallier le mal, ce n'est point le supprimer. M. Lang estime qu'il est irréparable.

On a dit que l'on prévoyait la construction de contre-torpilleurs et de convoyeurs d'escadres ayant jusqu'à 140 mètres de longueur. Ces commandes ne se sont pas encore produites.

On a parlé d'une commande de contre-torpilleurs brésiliens, il y a 18 mois ; elle n'est pas venue.

On a parlé aussi d'une commande importante d'une autre nation. Je me suis renseigné, dit M. Lang, et ces navires, s'ils étaient en chantier, n'auraient qu'une longueur de 90 à 100 mètres. Les chantiers actuels seraient suffisants.

M. Lang dit que l'extension des chantiers Normand et de leurs ateliers causerait un préjudice énorme à tout le quartier du Perrey devenu inhabitable. La Société aurait pu prolonger ses établissements vers la mer, sans empiéter sur les rues avoisinantes. Elle est si peu disposée à abandonner le Havre, qu'elle a fait des acquisitions importantes en machines-outils, forges, etc.

Les constructions récentes qui ont été effectuées de même que celles prévues ne comportent aucun navire de 120 à 140 mètres. S'il fallait établir des pontons au-dessus des cales pour le maintien du passage de la rue du Perrey et du futur prolongement du boulevard Maritime, cet établissement et son entretien seraient coûteux.

M. Brot déclare qu'il n'est nul à l'idée de personne de provoquer la fermeture des chantiers Normand. On a dit, dans le rapport, que la majorité des Commissions d'Intérêt général et de la Voirie s'était ralliée aux conclusions du rapport. Sans doute ; mais c'est que l'on avait fait entendre une très grosse commande de 30 millions aux chantiers Normand, il y a quinze jours. Et à la réunion de lundi dernier, on disait que les pourparlers ne faisaient que se poursuivre, pour une commande de 27 millions. Donc il n'est pas téméraire de penser qu'un certain nombre de conseillers reviendront sur leur idée première.

M. Brot estime que le Conseil prend une responsabilité sérieuse en compromettant la réalisation du prolongement du boulevard Maritime, auquel pourrait éventuellement contribuer le produit de la vente que consentirait la ville pour cette réalisation et un placement excellent.

M. Langlois : J'étais contre l'affaiblissement des parties de rues visées par le rapport ; les explications de l'Administration n'avaient fait revenir sur cette opinion première. Mais les arguments de MM. Brot et Lang me font réfléchir. N'est-il pas à craindre qu'un précédent dangereux soit ainsi créé pour le cas où d'autres industriels formuleraient des demandes semblables ? Attendez au moins d'avoir vu décider, qu'il y ait, en faveur des Chantiers Normand, des commandes non pas seulement prévues et souhaitées, mais des commandes fermes. Une Commission d'enquête avait été nommée en ce qui concerne la location temporaire. Aujourd'hui, il n'est plus question que d'une location temporaire. Ne faudrait-il pas, dès lors, procéder à la nomination d'un nouveau commissaire enquêteur ?

M. le Chapelain : Au moment de l'enquête les déposants à cette consultation se sont trouvés en présence d'un maximum d'inconvénients, sans que, dans le même cas, définitive. Les résultats de l'enquête ont été cependant favorables à cette cession. Comment ne pas considérer que les résultats d'une nouvelle enquête seraient les mêmes puisqu'il ne s'agirait plus que d'une location temporaire, c'est-à-dire un minimum d'inconvénients, du point de vue même des opposants les plus déterminés.

Puis, s'il n'y a pas concession, mais seulement temporaire, comment pourrait-on, espérer les commandes souhaitées ?

On a dit que les ouvriers cogédés par suite de la disparition des chantiers Normand trouveraient aisément du travail ailleurs. C'est une erreur manifeste. Un chômage considérable serait ainsi créé, d'où dépréciation de la main-d'œuvre et abaisse-

ment des salaires dans l'industrie des constructions navales.

Après des intérêts des ouvriers, il y a aussi celui des patrons qui, par répercussion, se trouvent de l'activité des chantiers Normand qui leur procure des travaux en seconde main. Et leur défenseur futur n'est-il pas le Syndicat général du Commerce et de l'Industrie ? D'ailleurs, encore une fois, la fermeture des chantiers Normand n'amènerait-elle pas une concurrence entre travailleurs à l'avantage des patrons ?

Et encore, si les Chantiers Normand venaient à disparaître à l'heure actuelle, il y aurait une plus-value des terrains dont profiteraient les seuls propriétaires, tandis que dans vingt ans, après expérience, s'il n'y avait point eu de la conservation de ces chantiers et s'ils disparaissaient, la loi projetée sur la plus-value, tout vraisemblablement votée, jouerait ainsi en faveur de la Ville, contribuant ainsi à l'aménagement de ce quartier du Perrey, à son assainissement.

M. Léon Meyer : Assure que la Société Normand n'a en qu'à formuler ses désirs pour que la majorité se mette immédiatement à lui donner satisfaction. L'estime qu'il n'y a aucune différence entre une location de vingt ans des rues visées par le projet et une cession complète — à laquelle d'ailleurs on se trouverait immédiatement amené. Aussi bien faut-il mettre le droit des commerçants et des propriétaires en face du droit des ouvriers qui travaillent dans les Chantiers Normand.

On a parlé d'une commande de trente millions. L'Administration municipale a dû se renseigner près des Chantiers Normand pour savoir à quoi s'en tenir. M. Morgand peut-il répondre à cet égard ?

M. Morgand, président de la séance et premier adjoint au maire : M. Brot disait tout à l'heure que l'Administration avait fait pression sur les conseillers municipaux en parlant de commandes importantes faites aux Chantiers Normand. En lui répondant, nous repondrons en même temps à M. Meyer, mais nous ne voudrions pas que l'on put nous accuser encore de peser sur le Conseil municipal.

Or, une dépêche Havas de ce soir, venant de Constantinople, et publiée dans les journaux du Havre, porte exactement ceci :

« La Porte vient de signer avec un constructeur français un contrat de commande de six contre-torpilleurs, et, avec une autre maison française, un contrat de commande de deux sous-marins. »

Donc, la commande vient d'être faite. Et M. Normand, qui se trouve à Constantinople, a télégraphié à sa maison qu'il signerait aujourd'hui même un contrat avec le gouvernement ottoman. Nous avons donc la presque certitude de cette commande de six contre-torpilleurs de haute-mer. L'adjonction serait pas non pas comme il avait été dit pour 30 millions, mais pour 27 millions de francs.

J'ajoute que nous avons la presque certitude que la construction des deux sous-marins a été attribuée aux ateliers Schneider du Creusot.

Nous savons d'autre part, sans être fixés sur toutes les conditions du cahier des charges, que ces contre-torpilleurs seront d'une longueur telle que leur cale de construction devront fonctionner empiéter sur toute la largeur de la rue du Perrey.

M. Meyer : Je remercie M. l'adjoint des renseignements qu'il vient de nous fournir sur la commande de six contre-torpilleurs. Ils vont arriver sur notre place 27 millions de travaux. Mais je regrette que ce soit au détriment d'autres classes que ces travaux soient exécutés. Les chantiers Normand auraient dû s'étendre vers la mer.

M. Encontre : Les intérêts des habitants du quartier du Perrey vont être profondément lésés ; ils sont, certains d'entre eux, entraînés peut-être en des frais onéreux de procédure. Au point de vue des intérêts communaux, la transformation du quartier du Perrey aurait été une source de profits, alors que désormais la réalisation complète du boulevard Maritime va se trouver définitivement compromise.

M. Coty : Je tiens tout d'abord à relever les paroles de M. Meyer disant que les membres du Conseil qui ne sont pas de son avis étaient tous prêts à accéder à MM. Normand tout ce qu'ils exigeraient. Je proteste contre pareils arguments de polémique. Si nous avions du goût pour de pareils procédés, il ne nous serait pas difficile de souligner que, de leur côté, certains protestataires ont des intérêts particuliers à défendre. Mais lorsque l'on entend des arguments de ce genre, on se dit que les volontés qui nous ont conduits en ce lieu, comme nous-mêmes, que l'intérêt général.

M. Coty dit qu'on se trouve en présence d'un véritable verdict : l'opinion du Syndicat général du commerce et de l'industrie. Cette importante collectivité a apporté la voix autorisée du commerce.

M. Coty dit qu'il est regrettable que l'on cherche pas à la justifier par de nouveaux arguments. Il s'en réfère aux explications autorisées de M. le Chapelain.

D'autre part, il trouve étrange, à l'heure où le gouvernement s'efforce d'obtenir des commandes et du travail pour nos chantiers, qu'on tente d'entraîner le Conseil d'une grande ville comme la nôtre à se débarrasser de ses obligations vis-à-vis de son industrie. Il en arrive à ce qui préoccupe les nationalistes du projet de cession : les intérêts des propriétaires. Il constate que le départ des Chantiers, que certains voudraient, provoquerait une plus-value des immeubles et des terrains.

M. Coty soutient que les intérêts des propriétaires sont respectables. Cependant il faut mettre en regard ceux du commerce et ceux des ouvriers et, lorsque ce rapprochement est fait, il convient de se prononcer.

Après avoir dit quelques mots des modifications qu'entraînerait dans ce quartier le prolongement du boulevard et ajouté que, faute de logements pour ouvriers, ceux-ci seraient obligés de s'éloigner, M. Coty conclut que le projet de cession n'est pas, on a réservé les droits des propriétaires et ceux qui seront lésés les pourront faire valoir.

M. Léon Meyer déclare qu'à son sens l'opinion du Syndicat général est entachée de complaisance et il parle des petits commerçants du quartier. Quant aux ouvriers, il soutient qu'ils ne paraissent pas de la disparition des chantiers.

M. Brot pose une question à M. Coty. Celui-ci lui répond que tac et lui démontre qu'il discorde et apprécie les intérêts en jeu.

M. Coty ajoute qu'il a cru devoir invoquer l'opinion du Syndicat général.

Comme M. Meyer affirme qu'il s'agit d'un acte de complaisance fait par le Syndicat, l'orateur en fait juge l'Assemblée.

Un échange d'observations se produit entre M. Coty, Brot et Encontre.

M. Coty affirme n'avoir point été convaincu par les arguments apportés par M. Meyer et, répondant à M. Encontre, il démontre que les intérêts de la Ville ne sont nullement compromis.

M. Encontre qui, avec quelques-uns de ses amis, a plusieurs fois coupé la parole à M. Coty, interrompt de nouveau.

M. Morgand : N'interrompez pas, puisque vous n'avez rien de mieux à nous proposer. M. Encontre : C'est une interruption voulue.

M. Coty montre que refuser la cession, c'est forcer les chantiers à s'en aller et vouloir donner par dessus tout une plus-value très grande à certains propriétaires.

L'orateur fait encore allusion à une réunion tenue dans le quartier du Perrey. M. Masselin proteste.

M. Coty lui répond par des précisions qui ne laissent place à aucune argutie.

M. Morgand déclare que l'Administration estime que toutes les raisons ont été pesées et demandée d'écourter le débat.

M. le Chapelain parle à son tour de la réunion des intérêts du Perrey au cours de laquelle un vote fut émis. Il démontre que l'existence d'une industrie est une cause de prospérité pour les petits commerçants établis à proximité.

Il discute ensuite les arguments produits par M. Meyer au sujet de la main-d'œuvre. M. Masselin explique ce qui, d'après lui, s'est passé à la réunion des intérêts du Perrey. Il proteste contre toute cession à la Société des Chantiers Augustin Normand parce qu'elle empêcherait la continuation de tout boulevard.

M. Encontre explique qu'il n'entend pas faire partir les chantiers.

La clôture est prononcée et l'on procède au vote par appel nominal, sur les conclusions du rapport, — c'est-à-dire la location pendant un période de 20 années.

Ont voté pour : MM. Dero, Serrurier, Begouen-Demeaux, Morgand, Jennequin, Baugouren, Maillard, Beurrier, Valentin, De Gondreimon, Vigné, Allan, Anquet, Windheim, Grenier-Lemarchand, Coulon, Le Chapelain, Masquellier, Lenormand, Bricka, Basset et Coty.

Ont voté contre : MM. Lang, Encontre, Brot, Meyer et Masselin.

M. Langlois s'est abstenu.

Rectification de terrain rue des Galions. — M. Beurrier lit un rapport relatif à la rectification d'un terrain rue des Galions. Les conclusions sont adoptées.

Fourniture de chaux à l'usine à briques. — Le même rapporteur dit que le marché antérieur est expiré. Il se prononce pour le renouvellement du contrat aux mêmes conditions. Un avis favorable est émis.

Travaux à l'usine éleveuse des eaux d'épuration Augustin-Normand. — M. Beurrier montre la nécessité de surélever d'un étage l'usine en question afin d'améliorer le service de la mécanique. Cette proposition est ratifiée.

La Porte vient de signer avec un constructeur français un contrat de commande de six contre-torpilleurs, et, avec une autre maison française, un contrat de commande de deux sous-marins.

On sait que depuis le 31 mars 1913, le service de la voirie loue à MM. Auvery et Geoffroy, aux prix du marché approuvé par le Conseil municipal le 26 avril de la même année, les atelages nécessaires pour assurer le complément de l'enlèvement des immondices, boues et poussières.

Mais il arrive fréquemment, dit le rapporteur, que le service d'entretien inscrit au dit marché et le nombre des atelages demandés chaque jour par le service étant irrégulier, que le matériel fourni par MM. Auvery et Geoffroy est insuffisant.

L'Administration a pensé qu'il y avait lieu de modifier cet état de choses et, en conséquence, elle a soumis à la Commission de la voirie un projet de contrat.

Ce contrat prévoit :

1. Le prix de la journée de 10 heures de raison de 1 fr. 55 l'heure, soit 15 fr. 50 pour dix atelages au minimum ; des atelages supplémentaires aux conditions du marché de 1912, soit : pour la location d'un cube 500, avec cheval harnaché et charretier, 1 fr. 55 par heure ; pour la location d'un cheval harnaché avec charretier, 1 fr. 40 par heure ; pour la location d'un cheval harnaché, en sus du premier, mais sans charretier, 0 fr. 95 de l'heure ;

2. Une pénalité de 5 fr. par demi-journée de cheval, non fourni, au-dessous des dix atelages stipulés au contrat ;

3. Une pénalité de 2 fr. pour retard. Au delà d'une demi-heure de retard, l'atelage pourra être refusé ;

4. Le transport du caillon à raison de 2 fr. 50 le mètre cube (au lieu de 1 fr. 90 précédemment payé), quelle que soit la distance du lieu d'emport.

5. Pénalité de 10/0 du montant de la commande en mètres cubes inscrite au carnet et par jour de retard, sur le mandat mensuel pour les transports de cailloux non effectués le jour fixé.

Il est à noter, dit M. Durand-Viel, que la dépense devant résulter de cette fourniture pendant les 9 mois à courir de l'exercice 1914 s'élevait à 40.000 fr. environ que supporteraient les crédits ordinaires du service de voirie.

La Commission constatant la nécessité de recourir actuellement à une entreprise pour l'enlèvement des boues et poussières, propose donc au Conseil de ratifier ce projet.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve les clauses présentées, après avoir entendu une courte observation de M. Allan.

Remplacement des bandages métalliques des 10 dernières voitures. — La Commission propose de décider en principe de confier la transformation des roues arrière de 3 voitures, à chacune des maisons Torrillon, Bergougnon et Continental, et la transformation des roues arrière d'une voiture à la Société Lutelia.

La question, rapportée par M. Grenier-Lemarchand, est renvoyée à la Commission des finances pour avis et moyens.

Acquisition de pièces de rechange. — L'ingénieur en chef du service des égouts et de l'incinération a fait savoir à l'Administration qu'il y avait lieu de remplacer à bref délai les roues avec jantes en acier spécial chromé et de la paille de fond du broyeur de l'usine à briques. Il est également nécessaire de commander deux cages en acier pour la presse à briques.

La dépense totale, dit M. Grenier-Lemarchand, est de 4.493 fr. Le Conseil autorise, sans débat, l'achat de ces pièces au fournisseur des appareils.

Création d'un emploi. — M. Maillard donne connaissance d'un rapport tendant à la création d'un emploi de chef de section pour le service de la voirie.

Un avis favorable est émis par l'Assemblée.

La promenade de l'Obélisque

M. Allan lit un rapport qui conclut à l'érection de l'ancien obélisque des Halles-Centrales. L'emplacement pour lequel il se prononce est la place Masselin. Il en fait valoir les raisons et réclame, en fin de compte, un crédit de 3.450 francs.

Mouvement d'attention générale. Le pauvre obélisque est passé au second plan.

Mais M. Begouen-Demeaux intervient. Il réclame l'érection de cet obélisque infortuné.

M. Allan rayonne. Hélas ! M. Begouen-Demeaux : Comme il faut à ce moment une belle perspective, on pourrait peut-être le reconstruire... dans la forêt de Montgouren.

Les amis des arbres protestent. Finalement le Conseil, las de promener l'obélisque, renvoie le rapport dans les cartons.

Œuvre Havraise des Colonies Scolaires

Un rapport de MM. Serrurier et Coulon, président et secrétaire général de l'Œuvre Havraise des Colonies Scolaires a été distribué. Il concerne l'exercice 1913. Nous avons, à l'époque des vacances, révisé les Comptes, Scolaires de Groslys et de la Forêt de Montgouren et nous avons relaté tous les détails de ces organisations si profitables à nos jeunes écoliers. Cette année encore les rapports des surveillants et surveillants sont unanimes au point de vue de l'utilité incontestable de l'œuvre et sur les excellents résultats obtenus.

À Montgouren, la dépense pour la nourriture des enfants s'est élevée à 6.906 fr. 05, y compris la nourriture du personnel de surveillance et de service. Le nombre total de ces enfants (garçons et filles) ayant été de 614, desquels il convient de déduire que moyenne de 19 0/0 d'absences, soit 614-122 = 492 enfants et le nombre de jours de présence étant de 39, la journée de nourriture revient donc à 0 fr. 339 par enfant.

Les dépenses générales s'élevaient à 11.659 francs

LE PROGRÈS COMMERCIAL
(Service des Ventes par Comptes Courants)
8, place Carnot - LE HAVRE
BANQUE
Spécialement fondée pour faciliter les
ACHATS par ABONNEMENT
au
MÊME PRIX qu'au COMPTANT
PRIMES
du 1^{er} au 16 Mai inclus
VOIR à la DERNIÈRE PAGE

lions médicales et chirurgicales et de créer et de créer un poste de sous-surveillance et de trois autres petits emplois.
Le devis de cette création s'élève à 9,824 fr. 47 dit le docteur Vigné.
La dépense serait prélevée sur le fonds de dotation de la maison de convalescence. Le Conseil l'autorise donc sans objection.
Hospice Desaint-Jean. — Le Conseil approuve plusieurs crédits supplémentaires pour l'hospice Desaint-Jean.
La séance publique est ensuite levée et le Conseil se forme en comité secret.

INFORMATIONS

Grave mutinerie dans un pénitencier

On télégraphie d'Aniane, près de Montpellier, une nouvelle très grave : Une révolte de détenus a éclaté au pénitencier, où près de 500 pupilles sont enfermés par mesure disciplinaire. La révolte a été très violente. Les surveillants, étant accourus pour rétablir l'ordre, ont été injuriés, menacés, terrassés, frappés. Deux gardiens sont blessés.
Les révoltés ont ensuite enfoncé la porte de l'établissement dont les serrures ont été arrachées. Une cinquantaine de détenus ont pris la fuite et sont allés à Puchabon, village situé à proximité d'Aniane, où ils ont pillé les magasins ; puis ils se sont dispersés dans la campagne.
La gendarmerie est à la poursuite des fuyards.
Un des jeunes bandits a été tué d'un coup de revolver par un industriel dont, avec des camarades, il pillait le magasin.
Les mutins qui sont restés au pénitencier ont pu être maîtrisés et incarcérés. Des troupes ont été demandées pour maintenir l'ordre. Le parquet de Montpellier a été avisé.

Une manœuvre navale à Nice

Une division de l'armée navale comprenant le Suffren, le Gaultois et le Bouvet, a été envoyée mardi le front de Nice-Villefranche, qui avait reçu sa garnison d'alerte.
Elle a fait escale de la direction du golfe Juan jusqu'à la villa présidentielle d'Éze-les-Pins, concentrant successivement ses feux sur les ouvrages de la côte et détachant, à la hauteur d'Éze, un de ses bâtiments pour prendre à revers la presqu'île du mont Saint-Jean et agir sur les communications le long de la côte.
Elle a fait ensuite demi-tour et elle a refilé à distance devant le même front qu'elle a continué à canonner poussant une de ses unités dans la baie des Anges.
Le président de la République, prévenu de cette manœuvre en a suivi tous les détails. Il s'est porté à cet effet vers trois heures de l'après-midi, au séminaire de Saint-Jean du cap Ferrat, puis au phare du cap Ferrat.

Chronique Locale

DESERVATOIRE DE PARIS

AU HAVRE (Centre de la Ville)	ALBANY	HERBERT
A midi.....	760	± 25 %
A minuit.....	760	± 15

Paris, 29 avril, 11 h. 15.
Extrêmes barométriques : 746 millim. à Nice, 747 millim. à Rochefort.
Pression restée élevée. Centre Europe. Baisse Sud-Ouest.
Temp probable : Vent d'entre Est et Sud, temps chaud et orageux.

PAR-CI, PAR-LÀ

Plaies et Bosses

Sous la rubrique des Sports, je lis le compte rendu du dernier combat de boxe :
« Hogan se lut littéralement sur son adversaire. Il crochète du gauche et joue son va-tout. Il cherche le coup dur au corps. Mais au sixième round, il est visiblement à bout. Bernard l'attaque vigoureusement. Deux fois Hogan va à terre, mais non descendu. Il a les yeux tuméfiés, il ne voit plus son terrible adversaire et il combat pour ainsi dire à tâtons. Le gong résonne. Hogan tourne vers Bernard une face meurtrie, violette, sanglante et lui dit d'une voix qui fait peine à entendre : « Merci vieux ! »
Sous la rubrique Nouvelles Diverses, un peu plus loin, je lis :
« Les deux hommes sont sortis du bar où ils avaient eu leur discussion, et dans la rue se sont à nouveau injuriés. Alors l'ouvrier chaisier se précipita sur son adversaire et lui donna une poussée qui l'envoya rouler dans le ruisseau. Au moment où il se relevait, il lui décocha un coup de poing qui provoqua une hémorragie nasale, sans aucune gravité d'ailleurs.»
Rapprochons maintenant les deux épithètes :
« Bernard a été applaudi avec un enthousiasme délirant par une foule de suprême élégance qui n'avait par hésité à payer la forte somme pour assister à la rencontre. Le vainqueur, faut-il l'ajouter, a été couvert d'or.»
« L'ouvrier chaisier a été arrêté par des agents du XVIII^e et sera poursuivi pour coups et blessures.»
Je vous l'avoue, avec une énorme ingénuité sans doute, je n'arrive pas encore à comprendre la différence de traitement.

Le Grand Magasin Moderne

L'Exposition Chigot
Le succès le plus vif et le plus flatteur a marqué l'exposition consacrée aux œuvres du peintre Chigot.
Le puissant intérêt d'art présenté par cet ensemble, la variété et la souplesse d'un talent qui s'affirme en des œuvres diverses, la richesse et la chaleur d'une palette qui excelle à rendre l'émotion intime du paysage, ont largement justifié la haute estime que les amateurs ont attachée à cette exposition.
Plusieurs de ces œuvres demeureront d'ailleurs, dans des collections particulières havraises, car certaines d'entre elles ont été achetées.
Leurs acquéreurs ont bien voulu consentir à les laisser figurer dans la collection jusqu'à la fin de l'exposition, et nous croyons devoir signaler que celle-ci sera ouverte pendant quelques jours encore pour permettre à tous d'admirer le plus complet et le plus intéressant ensemble de peintures d'Eugène Chigot, qui ait été jamais formé dans notre région.
L'élégante assistance qui marque d'un caractère brillant les théâtres des Galeries, à la vogue toujours croissante, donna d'ailleurs à cette exposition la plus délicate, la plus charmante consécration.
Notons incidemment qu'Eugène Chigot figure actuellement au Salon des Artistes Français avec un tableau très remarqué et reproduit ces jours-ci par la presse parisienne : *Printemps en Normandie*.

Chambre de Commerce du Havre

Compte rendu sommaire de la séance du 28 Avril 1914.
Présidence de M. J. de QUERHOENT, vice-président.

Chemins de fer. — Ligne de Paris au Havre. — La Chambre de Commerce a été saisie d'une pétition tendant à ce que le train rapide partant de Paris à 10 h. 48 pour arriver à Rouen à midi 2, continue jusqu'au Havre où il arriverait vers 13 heures 1/2.
Elle décide, après discussion, de transmettre à M. le directeur des chemins de fer de l'Etat une délibération conforme à cette pétition.

Caisse d'Épargne des Pilotes. — La Chambre désigne M. Malandain pour remplacer, dans la Commission administrative de la Caisse d'Épargne des pilotes, M. Perquer, décédé.

Appontement du Grand-Quai. — M. le président soumet à la Chambre la correspondance qui a été échangée avec M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au sujet des retards apportés à la construction de l'appontement du Grand-Quai.
Il résulte de cette correspondance que la place sera libre à partir du 1^{er} mai pour le montage des grues et que les travaux seront terminés entièrement dans le délai d'un mois.

Programme des travaux de 1895 — Il a été procédé à l'appurement complet des comptes d'exécution du programme de travaux déclinés, d'utilité publique, par la loi du 19 mars 1895 (construction d'une nouvelle entrée et d'une clôture à sas).
La dépense totale a été de 43,205,186 fr. 43, dont 15,793,791 fr. 40 fournis par l'Etat et 27,411,394 fr. 75 fournis par la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce a reçu une subvention du département s'élevant à 2,804,500 francs pour le service de la ville s'élevant à 4,200,000 fr., soit ensemble 6,004,500 francs, ce qui fixe la part de la Chambre de Commerce à 23,346,894 fr. 75.

Renouveau aux Commissions. — Une lettre de M. l'ingénieur en chef des ports maritimes relative à l'établissement de barrières pour interdire au public l'accès des bays de l'écluse Quinette de Rochement.
A la Commission des douanes : Une lettre de la Chambre de Commerce de Rouen concernant le régime douanier applicable aux tissus de fabrication anglaise importés en Tunisie.

Mariage

On célébrait hier après-midi, à l'Hôtel de Ville du Havre, le mariage de M. Augustin Augustin-Normand, fils du célèbre constructeur constructeur havrais, avec Mlle Madeleine Castaing.
Les témoins étaient Mme Abbade, née Marie-Normand, tante de l'épouse, Mlle Françoise Normand, grand-tante de l'époux, M. Raymond Castaing, conservateur des hypothèques, oncle de l'épouse, M. Joseph Augustin-Normand, frère de l'époux.
M. G. Serrurier, adjoint au maire, présidait cette cérémonie. Il prononça l'allocution que voici :

Madame, Monsieur,
De toutes les attributions qui incombent à un membre de l'Administration municipale, celle que j'ai l'honneur de remplir en ce moment est certainement la plus agréable, surtout lorsqu'elle donne l'occasion de féliciter des familles dignes de tous les respects et honorables entre toutes la sympathie qui leur est due.
Aussi ai-je été tout particulièrement heureux de la demande qui m'a été faite de présider cette cérémonie.

Vous appartenez tous les deux, Madame et Monsieur, à une illustre lignée de travailleurs et le nom de vos devanciers est un honneur, non seulement pour vous, mais encore pour notre ville. Rapprochés déjà par les liens de la parenté, vous avez voulu rendre plus étroite et plus intime encore l'union de vos familles, et voici que vos destinées sont à jamais associées.

Bien que vous ne soyez pas originaires de notre ville, je ne puis m'empêcher de vous considérer, Madame, comme une Havraise. Nées-vous pas, en effet, à petite-île de Benjamin Normand qui, près à son frère Augustin le concours d'une remarquable intelligence et d'une haute culture scientifique ? Ce concours lui a mérité d'être associé à l'hommage rendu à son frère par nos concitoyens.

Vous complex aussi dans votre ascendance Mlle Françoise Normand, si heureuse d'être en ce jour à vos côtés, et à laquelle je tiens à offrir mes félicités. Vous êtes, en effet, les légataires de la bonté et de la charité que vous ont été données par votre grand-tante et sa regrettable sœur. Bienfaitrice des familles pauvres, Mlle Normand a la providence des malheureux et l'objet de leur vénération, et c'est vrai que les exemples que l'on reçoit constituent le meilleur enseignement, je puis dire que par elle votre cœur a été formé pour le bien.

Ayant reçu de votre grand-père maternel ces qualités d'activité qui sont si précieuses pour une maîtresse de maison et de Mlle Normand les qualités de cœur qu'elle possédait à un si haut degré, élevée d'autre part par votre père, vous n'avez, de ce côté, d'autre part, que des modèles à imiter. Quant à vous, Monsieur, vous avez un noble héritage.

Fils d'un père qui fut non seulement, ainsi qu'on le sait, un homme d'une haute intelligence mais aussi un grand cœur, vous avez derrière vous une tradition plus de deux fois séculaire. Associé avec l'un de vos frères, comme Augustin Normand fut avec le sien, vous tiendrez à la continuer dignement.

Celui qui fut pour vous le meilleur des pères et dont la vie tout entière ne fut qu'une immense labeur, vous a tracé une voie qui a été glorieuse pour lui et pour l'industrie qui dirigeait. Je souhaite qu'il en soit de même pour vous et, à son exemple, vous joignez aux qualités de l'esprit les qualités du cœur. Si la Ville du Havre et le monde entier ont pu se rendre compte de l'importance de ce rôle que vous jouez en ce moment, comme l'un des ingénieurs les plus éminents dont la France ait pu s'honorer, ses ouvriers ajoutent à cet hommage quelque chose de plus en gardant à la mémoire de ce grand homme de bien le plus reconnaissant souvenir.

Vente par Abonnement
(9^e Année)
FAITES librement vos Achats
avec grandes facilités de paiement
PAR
L'UNION ÉCONOMIQUE
25, QUAI D'ORLÉANS
250 FOURNISSEURS

Digne compagne d'un homme qui fut la bienveillance même, elle vous a élevé dans les idées de bonté qui, elles aussi, font partie de vos traditions familiales et sont parmi celles qui vous honorent le plus.
Vous occupez, Monsieur, dans la Société Augustin Normand, une situation appréciée. Vous la développez encore, j'en suis sûr, par votre labeur et par des qualités qui ne manquent pas de vous ranger dans l'élite de nos constructeurs.
Unissant ainsi à l'amour du bien l'amour du travail, vous maintenez la renommée de votre industrie, et traitant avec sollicitude les modestes collaborateurs de vos chantiers, vous vous attirez leur reconnaissance. Mais vous rendez heureux surtout ceux dont vous recevez la main et qui, par le rayonnement de sa grâce et de ses mérites, sera le charme de votre foyer.
Madame et Monsieur,
C'est avec le plus vif plaisir et la plus absolue confiance que je vous offre, en terminant, l'hommage des vœux que je forme pour vous. Le passé de vos familles m'est en effet garant de votre avenir.

Exposition Internationale de Lyon

1^{er} Mai - 1^{er} Novembre 1914

LE PROGRAMME DU VOYAGE PRÉSIDENTIEL

Vendredi 22 Mai
9 heures du matin. — Départ de Paris.
15 h. 20. — Arrivée à Lyon-Perrache. M. le président est saisi à la gare par le maire de Lyon, le Conseil municipal, le bureau du Conseil général, les sénateurs et les députés du Rhône.
Départ pour la préfecture.
16 h. 45. — Réception des autorités à la préfecture.
19 heures. — Banquet offert par le Conseil municipal à l'Hôtel de Ville.
21 heures. — Soirée de gala au Grand-Théâtre.
Samedi 23 Mai
10 h. 30. — Visite du Musée des tissus au Palais du Commerce.
11 h. 45. — Offre d'une corbeille de robes dans le grand salon de la Chambre de Commerce.
12 heures. — Déjeuner offert par la Chambre de Commerce dans la grande salle de la Bourse.
14 heures. — Retour à la préfecture. (Repos)
16 heures. — Visite de l'Université et de l'École de Santé.
17 heures. — Visite de l'Hôtel-Dieu.
19 heures. — Dîner à l'Hôtel-Dieu.
21 h. 30. — Retour à la préfecture.
Dimanche 24 Mai
9 heures. — Réception des maires de la préfecture dans la salle du Conseil général.
9 h. 3/4. — Présentation dans la cour de la préfecture des Sociétés d'anciens militaires.
10 heures. — Inauguration de l'Hôtel de la Mutualité.
11 heures. — Déjeuner offert par le Conseil général dans la salle des fêtes de la préfecture.
13 h. 1/2. — Départ pour l'Exposition.
13 h. 3/4. — Réception à l'Exposition et visite de l'Exposition.
16 h. 1/2. — Retour à la préfecture.
19 heures. — Dîner à la préfecture.
23 h. 45. — Départ de la gare de Perrache pour retour à Paris.

Chemin de Fer du Nord

Mise en vigueur du nouveau service des trains de voyageurs sur le Réseau du Nord
2^e Mai
La Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra son nouveau service de trains de voyageurs en vigueur le 2^e mai 1914.
Le nouveau livret des horaires est déjà placé depuis quelques jours à côté de celui encore en vigueur jusqu'au 30 avril, dans toutes les gares, stations et haltes du réseau, où MM. les voyageurs peuvent le consulter.
La principale modification intéressant la région est l'arrêt à Serqueux (train Express n° 1214, partant actuellement de Rouen-Martinville à 8 h. 6, et sa mise en correspondance à Serqueux avec le train Etat n° 6 venant de Dieppe).
Le marche de ce train express sera, par suite, modifié comme suit :

Rouen-Ville, départ 8 h. 4 au lieu de 8 h. 6. Buchy, arrivés 8 h. 51, départ 8 h. 52. Serqueux, arrivés 8 h. 51, départ 8 h. 52. Abancourt, arrivés 9 h. 40, départ 9 h. 41. Amiens, arrivés 9 h. 51, départ 9 h. 52.
Comme conséquence le train express n° 1228 venant de la direction du Havre et donnant la correspondance à Buchy au train express n° 1214 pour le Nord sera avancé de 3 minutes, il partira de Clercs à 8 h. 02 et de Bosc-le-Hard à 8 h. 13 ;
Les autres changements sont peu importants :

Le train 3981 sera avancé de 4 minutes au départ d'Amiens jusqu'à Buchy, départ d'Amiens à 3 h. 24, d'Abancourt à 4 h. 52, de Serqueux à 5 h. 17.
Le train n° 1201 partira d'Amiens à 5 h. 22 au lieu de 5 h. 24 et sera avancé de 2 minutes dans toutes les gares jusqu'à Abancourt où il reprendra son horaire actuel.
Le train n° 1203 sera retardé de 4 minutes au départ d'Abancourt et successivement de quelques minutes dans les gares suivantes jusqu'à Longueue où il reprendra son horaire actuel. Il quittera Abancourt à 11 h. — Formerie à 11 h. 8, Guilleu à 11 h. 18, Serqueux à 11 h. 30, Sommeville à 11 h. 41, Malhonville à 11 h. 48 et Buchy à 12 h. 03.
Comme conséquence le train n° 1229 se dirigeant vers Clercs sera légèrement retardé (partira de Buchy à 12 h. au lieu de 11 h. 59) jusqu'à Clercs.

Le train n° 1207 sera retardé de 1 minute au départ de la gare de Serqueux qu'il quittera à 16 h.
Le train 1212 sera avancé d'une minute dans toutes les gares d'Abancourt à Amiens. Départ d'Abancourt à 7 h. 09.
Le train 1202 sera retardé de quelques minutes entre Abancourt (départ à 11 h. 2 au lieu de 10 h. 55) et Amiens (arrivés à 12 h. 19 au lieu de 12 h. 14).

Le train n° 1205 sera légèrement retardé au départ de la gare de Rouen-Ville, d'où il partira à 13 h. 28, jusqu'à Buchy où il arrivera à la même heure qu'actuellement sa marche étant plus accélérée.
Le train express n° 1206 sera légèrement avancé et aura sa marche accélérée entre Abancourt et Amiens ; il quittera Abancourt à 19 h. 20 et Poix à 19 h. 38, il arrivera à Amiens à 20 h. 3.

Le train n° 1210 se dirigeant de Rouen vers Abancourt aura sa marche accélérée entre Longueue et Abancourt. Il sera par suite successivement avancé au départ de toutes les gares situées sur le parcours ; il partira de Longueue à 20 h. 36, de Buchy à 20 h. 46, de Malhonville à 20 h. 52, de Sommeville à 20 h. 59, de Serqueux à 21 h. 12, de Guillefontaine à 21 h. 23, de Formerie à 21 h. 35 pour arriver à Abancourt à 21 h. 42 au lieu de 21 h. 48.
D'autre part un grand nombre de trains rapides, express et omnibus circulant sur la ligne de Paris-Beauvais-Trepoint ont leur marche sensiblement accélérée. Il en est de même pour certains trains des grandes lignes Paris-Lille, Paris-Boulogne-Calais, etc.
Nous engageons donc vivement MM. les voyageurs à consulter les nouveaux horaires déposés dans les gares.

Les Officiers Turcs au Havre

Convités par la Municipalité à assister à la représentation de *Sigurd*, qui était donnée mardi soir au Grand-Théâtre, neuf des officiers de la flottille turque, ayant à leur tête Ismail Hakki bey, commandant en chef, se sont rendus en uniforme à cette invitation.
Les officiers, qui ont été reçus par MM. Morgand, Jonnequin et Valentin, adjoints, ont pris place dans la loge municipale et dans celle de M. le général gouverneur.
Ils ont paru prendre un très vif intérêt aux spectacles qui leur était offert et à maintes reprises ont chaleureusement applaudi les artistes.

La Reprise aura lieu ce soir

En raison d'une manœuvre qu'exécutaient hier soir les troupes de la garnison, le retraité militaire qui devait avoir lieu mercredi, a été reporté à aujourd'hui.
Elle suivra l'itinéraire suivant :
5^e canton. — Hôtel de Ville (côté Ouest), rue d'Étretat, rue Joinville, rue Thiers, rue Michel, rue du Lycée, rue Thiébaut, Casernes Kléber.

Dans l'ordre scientifique et le domaine de la pensée en général, signalons le Congrès de :

Réunion Sanitaire provinciale organisée par l'Institut Pasteur (30-31 mai) ; l'Art à l'École (31 mai, 1^{er} juin) ; Mutualité Maternelle (18-19 juin) ; Société Internationale des Electriciens (15 juin) ; Congrès des Vétérinaires (2 au 5 juillet) ; Electrotechnologie et radiologie médicale (27-31 mai) ; Médecins scolaires de langue française (30 juillet-1^{er} août) ; Hygiène scolaire (2 août) ; Enseignement technique (3-6 août) ; Congrès des Anatomistes (3-5 août) ; Congrès des Forces hydrauliques (7-9 septembre) ; des Accoucheurs et Gynécologues (27-29 septembre), etc.

En matière économique et politique, les Congrès seront des plus nombreux. Parmi les plus importants nous pouvons signaler :

Congrès des propriétés immobilières (28-31 mai) ; Congrès de l'Aviculture (21-25 mai) ; du Siffrage des femmes (30 mai-1^{er} juin) ; la Participation aux bénéfices (10-12 juin) ; des Juges de paix (12-13 juin) ; Congrès de l'École Centrale (1-3 juillet) ; Congrès international des Viticulteurs (20-22 juillet) ; Congrès des Protes d'imprimerie ; Congrès international de la Boucherie (30 août-2 septembre) ; Congrès des Coopératives de consommation (fin septembre) ; Assemblée de l'Union des Syndicats agricoles ; Congrès international des Œuvres de colonies de vacances ; Congrès des Métallurgistes ; Congrès de l'Office des transports ; Congrès des avoués de 1^{re} instance ; Congrès des Œuvres laïques, etc., etc.

Et enfin une multitude de congrès se rattachant à diverses branches se réuniront également en 1914 dans la grande Cité Lyonnaise, tels que :

La France Prévoyante (30-31 mai) ; Congrès de Préparation militaire (10-13 juillet) ; Congrès de culture physique (27-29 juillet) ; Congrès des Associations de joueurs, des Sociétés de natation, des Sociétés de sauvetage, des Œuvres post-scolaires ; Congrès des Arts décoratifs (3-8 août) ; Alliance compagnonnique (17-20 septembre) ; Congrès de la Société Lyonnaise des Inventeurs ; Congrès de l'Aéronautique, tourisme, etc., etc.

Chemin de Fer du Nord

Mise en vigueur du nouveau service des trains de voyageurs sur le Réseau du Nord
2^e Mai
La Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra son nouveau service de trains de voyageurs en vigueur le 2^e mai 1914.

Le nouveau livret des horaires est déjà placé depuis quelques jours à côté de celui encore en vigueur jusqu'au 30 avril, dans toutes les gares, stations et haltes du réseau, où MM. les voyageurs peuvent le consulter.
La principale modification intéressant la région est l'arrêt à Serqueux (train Express n° 1214, partant actuellement de Rouen-Martinville à 8 h. 6, et sa mise en correspondance à Serqueux avec le train Etat n° 6 venant de Dieppe).
Le marche de ce train express sera, par suite, modifié comme suit :

Rouen-Ville, départ 8 h. 4 au lieu de 8 h. 6. Buchy, arrivés 8 h. 51, départ 8 h. 52. Serqueux, arrivés 8 h. 51, départ 8 h. 52. Abancourt, arrivés 9 h. 40, départ 9 h. 41. Amiens, arrivés 9 h. 51, départ 9 h. 52.
Comme conséquence le train express n° 1228 venant de la direction du Havre et donnant la correspondance à Buchy au train express n° 1214 pour le Nord sera avancé de 3 minutes, il partira de Clercs à 8 h. 02 et de Bosc-le-Hard à 8 h. 13 ;
Les autres changements sont peu importants :

Le train 3981 sera avancé de 4 minutes au départ d'Amiens jusqu'à Buchy, départ d'Amiens à 3 h. 24, d'Abancourt à 4 h. 52, de Serqueux à 5 h. 17.
Le train n° 1201 partira d'Amiens à 5 h. 22 au lieu de 5 h. 24 et sera avancé de 2 minutes dans toutes les gares jusqu'à Abancourt où il reprendra son horaire actuel.
Le train n° 1203 sera retardé de 4 minutes au départ d'Abancourt et successivement de quelques minutes dans les gares suivantes jusqu'à Longueue où il reprendra son horaire actuel. Il quittera Abancourt à 11 h. — Formerie à 11 h. 8, Guilleu à 11 h. 18, Serqueux à 11 h. 30, Sommeville à 11 h. 41, Malhonville à 11 h. 48 et Buchy à 12 h. 03.
Comme conséquence le train n° 1229 se dirigeant vers Clercs sera légèrement retardé (partira de Buchy à 12 h. au lieu de 11 h. 59) jusqu'à Clercs.

Le train n° 1207 sera retardé de 1 minute au départ de la gare de Serqueux qu'il quittera à 16 h.
Le train 1212 sera avancé d'une minute dans toutes les gares d'Abancourt à Amiens. Départ d'Abancourt à 7 h. 09.
Le train 1202 sera retardé de quelques minutes entre Abancourt (départ à 11 h. 2 au lieu de 10 h. 55) et Amiens (arrivés à 12 h. 19 au lieu de 12 h. 14).

Le train n° 1205 sera légèrement retardé au départ de la gare de Rouen-Ville, d'où il partira à 13 h. 28, jusqu'à Buchy où il arrivera à la même heure qu'actuellement sa marche étant plus accélérée.
Le train express n° 1206 sera légèrement avancé et aura sa marche accélérée entre Abancourt et Amiens ; il quittera Abancourt à 19 h. 20 et Poix à 19 h. 38, il arrivera à Amiens à 20 h. 3.

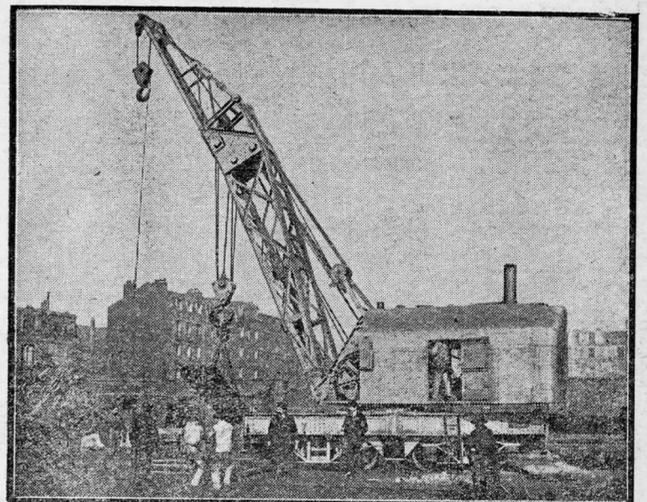
Les Officiers Turcs au Havre

Convités par la Municipalité à assister à la représentation de *Sigurd*, qui était donnée mardi soir au Grand-Théâtre, neuf des officiers de la flottille turque, ayant à leur tête Ismail Hakki bey, commandant en chef, se sont rendus en uniforme à cette invitation.
Les officiers, qui ont été reçus par MM. Morgand, Jonnequin et Valentin, adjoints, ont pris place dans la loge municipale et dans celle de M. le général gouverneur.
Ils ont paru prendre un très vif intérêt aux spectacles qui leur était offert et à maintes reprises ont chaleureusement applaudi les artistes.

La Reprise aura lieu ce soir

En raison d'une manœuvre qu'exécutaient hier soir les troupes de la garnison, le retraité militaire qui devait avoir lieu mercredi, a été reporté à aujourd'hui.
Elle suivra l'itinéraire suivant :
5^e canton. — Hôtel de Ville (côté Ouest), rue d'Étretat, rue Joinville, rue Thiers, rue Michel, rue du Lycée, rue Thiébaut, Casernes Kléber.

AUX CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT



Cliché et Photo Petit Havre

LA NOUVELLE GRUE DE SECOURS

Les ingénieurs des Chemins de fer de l'Etat ont procédé récemment, dans les dépendances du dépôt de machines de la gare du Havre, aux essais d'une grue extrêmement puissante, que l'Administration du réseau de l'Etat vient de faire établir par la maison Caillard et Cie de notre ville.
Nul n'ignore combien il est nécessaire, lorsqu'un accident vient à se produire sur une voie ferrée, de rétablir rapidement la circulation normale.

Dans ce but les dépôts des principales gares disposent de wagons spéciaux dans lesquels sont emmagasinés : crics, verrins, câbles, outils variés, susceptibles de permettre aux équipes d'ouvriers le déplacement des wagons brisés, des locomotives cabotées, de façon à dégager avec autant de célérité que la disposition des lieux le permet, les voies sur lesquelles s'est produite la catastrophe.

A ces wagons de secours sont adjointes parfois des grues montées sur trucks et susceptibles de lever de lourdes charges.
Mais les modifications considérables apportées dans la constitution des convois à généralement rendu insuffisant le matériel dont on disposait jusqu'à ces dernières années.

La mise en circulation de longues et pesantes voitures sur les trains à voyageurs comme sur les convois de marchandises, l'emploi de locomotives de plus en plus volumineuses, ont en diverses circonstances montré la nécessité de modifier le matériel de secours.

A maintes reprises, n'a-t-on pas vu des blessés demeurer de longues heures sous le débris d'un wagon, faute d'engins assez puissants pour soulever la voiture.
Les compagnies de chemins de fer ont donc pensé qu'il convenait de s'outiller pour éviter de tels faits aussi douloureux.

Dès 1906, à la suite des catastrophes du Bordeaux-Express et du tamponnement de Juvisy, qui firent tant de victimes, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans songea à acquérir le matériel indispensable pour assurer les secours nécessaires aux blessés, et rétablir, par un débatement rapide des voies encombrées, la circulation normale dans le plus prompt délai.

Dans cette pensée, la Compagnie résolut notamment de doter ses grands centres de bituration de puissantes grues susceptibles d'être conduites aisément sur tous les points où leur emploi s'imposera, et elle chargea les établissements Caillard, de notre ville, — qui, on le sait, ont acquis une renommée justifiée par la construction d'engins de levage de tous genres — d'étudier la réalisation d'une grue susceptible d'enlever les fardeaux les plus pesants dans quelque situation qu'ils pussent se trouver par rapport à la voie voisine.

Le problème était complexe et de réelles difficultés se posaient pour sa réalisation.
Après une longue série de recherches et l'examen comparatif de tous les engins en usage à l'étranger, notamment près des Compagnies américaines que l'on croyait être les mieux dotées, il a été reconnu que la science de nos ingénieurs, comme l'art de nos artisans, pouvaient faire sensiblement mieux.

Le projet étudié par la maison Caillard ayant été adopté, celui-ci reçut en 1907 une commande de deux engins.
Les appareils ainsi réalisés par nos concitoyens sont des engins absolument remarquables. La flèche, qui un dispositif spécial permet de placer horizontalement pour assurer le passage sous les tunnels, a un rayon d'action relativement étendu.

A l'extrémité de cette flèche se trouve un premier jeu de câbles qui permet de soulever très rapidement les charges moyennes. Vers le milieu de la flèche est établi un jeu de moufles robustes, lequel fournit une action extraordinairement puissante.

La confection de cet engin a été spécialement soignée dans ses moindres détails, et on en aura une idée par ce seul fait que le crochet de suspension, qui est placé sur un jeu de billes extrêmement résistantes, peut, malgré son fardeau de 50 000 kilogrammes, tourner sur son axe, avec beaucoup d'aisance par l'effort d'un seul homme.

L'engin repose sur deux tracs à bogies qui

permettent d'aller sur toutes les voies à la vitesse de 80 kilomètres à l'heure.
Un jeu spécial de jangbes à coulisses, munis de verrins à vis, assure, dans l'action, une assiette considérable à l'appareil.
De plus, un fourgon de matériel, renfermant tous les accessoires nécessaires a été spécialement construit pour accompagner la grue et faciliter ses opérations.

Cette innovation de la Compagnie d'Orléans n'a pas tardé à être très appréciée non seulement du personnel du réseau mais aussi par les ingénieurs des autres compagnies, et à plusieurs reprises, dans des cas particulièrement difficiles, certaines compagnies n'ont pas hésité à prendre en location l'un des appareils du réseau d'Orléans.
C'est ainsi que le 29 juillet 1909, une locomotive ayant été cabotée sur la ligne de Ceinture, dans une position extrêmement critique, en contre-bas sur le talus de remblai, les ingénieurs du réseau se trouvant fort embarrassés pour la remettre sur la voie avec le matériel dont ils disposaient.

Embarquée jusqu'aux essieux, sur une pente très prononcée, l'engin n'aurait pu être déplacé par les moyens ordinaires, ni vers le haut, ni même vers le bas du talus, sans des complications matérielles considérables et sans danger pour le personnel.

La grue de la Compagnie d'Orléans fut alors amenée sur une voie voisine spécialement établie au finc du talus, afin de permettre la circulation très active de trains en cet endroit. A minuit 20, elle était en place, et à 5 heures du matin, la locomotive était remise sur les rails malgré les difficultés matérielles résultant de la longueur de la machine, de son poids considérable et de l'éloignement de la voie de circulation. La promptitude réussie d'une opération aussi délicate, menée en pleine nuit, impressionna les ingénieurs spécialistes qui en firent les témoins. Depuis lors, d'autres utilisations effectuées dans des circonstances non moins graves, ont montré l'excellence du matériel de la Compagnie d'Orléans.

Syndic des Gens de Mer
M. Louis-Marie Le Guillerm, syndic des gens de mer de 3e classe à Berville-sur-Mer, est appelé à continuer ses services en la qualité de capitaine au Havre, en remplacement du syndic des gens de mer de 2e classe Brégis (E.-E.), décédé.

Société Centrale de Sauvetage des Naufragés

La Société Centrale de Sauvetage des Naufragés tiendra son assemblée générale annuelle à Paris le dimanche 3 mai, à deux heures et demie précises, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Chaussures Desmoulins

LE PLUS GRAND CHOIX
DES TOUT DERNIERS MODÈLES DE LA SAISON
Remise directe de 50/0 à tout acheteur

Nos Transatlantiques

Le paquebot transatlantique La Savoie, venant de New-York, est entré au port, cet après-midi, à 4 h. 1/2, ayant à bord 705 passagers, 60 de première classe, 102 de seconde et 543 de troisième.

Le Chicago

A midi 30, Le Chicago a pris la mer pour New-York, emportant 1.043 passagers, dont 18 de cabines.

Le Californie

Au cours de son voyage du Havre et Saint-Malo à New-York, le steamer Californie, de la Compagnie Générale Transatlantique, a rencontré un champ de glace qui lui ont fait subir quelques légères avaries.

Le 3-mâts Guerrevr

Le 3-mâts français Guerrevr, allant de Téhio au Havre, sous le commandement du capitaine Huet, a été rencontré le 6 mars par le navire français Alexandre par L. 5703 S. et G. 740 O.

Repêcher-t-on ces glorieuses épaves ?

On sait qu'à la suite de recherches entreprises durant quatre ans dans la baie de Cherbourg en vue de retrouver les carcasses des vaisseaux coulés, lors du combat naval de La Hougue, le 29 mai 1692, un entrepreneur de constructions maritimes cherbourgeois avait réussi à ramener des lingots de métal précieux ; aussi l'administration de la marine décida de mettre en adjudication l'entreprise d'exploitation de ces épaves que l'on sait coulées sous l'île Tathouin et le fort de La Hougue depuis le mémorable combat que soutint l'intrépide amiral Tourville contre les flottes anglaise et hollandaise coalisées.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Faits Divers

ACCIDENT DE TRAMWAY

Deux Personnes blessées
Mardi après-midi, vers quatre heures, une voiture de la Brasserie Paillette était en stationnement devant l'immeuble portant le n° 361 de la rue de Normandie. Le charretier nommé Sampe effectuait une livraison.

Accident de Travail

Un jeune manoeuvre de la Compagnie du gaz, Emile Boissard, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents à Graville, rue d'Alsace 13, travaillait mardi après-midi dans l'immeuble situé 38, rue du Grand-Croissant.

La Fin d'un Aviateur-Inventeur

L'aviateur rouennais, Louis Lefebvre, l'homme courageux et audacieux qui construisit de ses mains la Mouette et la conduisit à la conquête de l'air, est mort. Le malheureux, qui avait des embarras d'argent et se trouvait dans l'impossibilité de terminer un nouvel appareil auquel il travaillait depuis longtemps, s'est suicidé d'un coup de revolver dans la tête.

Une Alerie à la Maison d'Arrêt

Hier après-midi, une alerte s'est produite à la prison de la rue Lesueur, occasionnée par un commencement d'incendie.

Vol d'une Bicyclette

Le 20 avril dernier, M. Carlsdott, employé à la Compagnie Générale Transatlantique, avait été victime d'un vol.

Découverte d'un Cadavre

Dans la nuit de mardi à mercredi on a retiré de l'avant-port, près des chantiers Vigné, Schneider et Schmidt, à l'extrémité de la rue Victor-Hugo, le cadavre d'un homme paraissant avoir séjourné une huitaine de jours dans l'eau.

Chute Grave

Alors qu'il travaillait à l'embarquement du charbon du steamer La-Dies, de la Compagnie Normande, un journalier, Théodore Genet, âgé de 36 ans, est tombé accidentellement à l'avant-port, mardi soir, vers six heures quarante-cinq.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chez OSSWALD, place Richelieu

Véritables Canotiers anglais, depuis 21. 50 Seul dépositaire du Panama Florentin. Grand choix de Jean-Bart. - Coiffures fantaisie pour Enfants.

Tombé dans un Escalier

Un ouvrier décolleteur, Amand Lerocq, âgé de 26 ans, demeurant 303, rue de Normandie, se rendait à son travail hier matin, lorsqu'il fit une chute en descendant l'escalier de son domicile.

Accident de Travail

Un jeune manoeuvre de la Compagnie du gaz, Emile Boissard, âgé de 14 ans, demeurant chez ses parents à Graville, rue d'Alsace 13, travaillait mardi après-midi dans l'immeuble situé 38, rue du Grand-Croissant.

Vol d'une Bicyclette

Le 20 avril dernier, M. Carlsdott, employé à la Compagnie Générale Transatlantique, avait été victime d'un vol.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Chute à l'Eau

Dans la soirée, mardi, vers dix heures, un individu qui a déclaré se nommer Joseph Guillon, âgé de 36 ans, et habitier rue d'Edreville, 24, est tombé à l'eau dans le canal de Tancarville, alors qu'il passait sur le quai de Marne.

Arrivés à Calais, réceptions à Paris, à l'Hôtel de Ville, à l'Élysée, aux courses d'Anteuil et la revue de Vincennes.

Bureau de location ouvert de 10 heures à midi 1/2, et de 4 h. 1/2 à 6 heures. Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

Malgré un énorme succès, Le Petit Cyrano, la jolie parodie de Jean Peheu, quittera l'affiche ce soir pour céder le pas à la pièce aérienne

EN L'AIR... MALGRÉ LUI

Avis aux retardataires et amateurs de rire ! Ordre du spectacle : 1° Concert, avec Jean Peheu dans ses œuvres ; 2° Le Petit Cyrano, parodie.

GRAND CINÉMA GAUMONT

Aujourd'hui jeudi, 30 avril, matinée à 2 h. 3/4, soirée à 8 h. 3/4, représentation en exclusivité du film sensationnel.

FAUVES ET BANDITS

Grand drame d'aventures de la série artistique Gaumont

L'OMBRE SUR LE MUR

Draine moderne interprété par les meilleurs artistes des Théâtres Gaumont

LA GRANDE REVUE DE PRINTEMPS

Le merveilleux spectacle sera encadré par : Jodelle, délicieuse comédie ; La Révolte du Caca, Fripou d'Amour, Les Actualités, Bout de Zan, etc., etc.

Echos des Théâtres

Mme Marthe Régnier et M. Dazoga M. Castino Dazoga, directeur de l'Odéon, à Buenos-Ayres, a été engagé notre concitoyenne Mme Marthe Régnier, l'artiste appréciée, pour jouer au cours d'une tournée qui devait commencer fin mai 1913.

Conférences et Cours

Institut International pour la diffusion des Expériences sociales (Section du Havre)

La section havraise de l'Institut international pour la diffusion des expériences sociales organise pour le 12 mai prochain une conférence du secrétaire général de l'Institut, M. le docteur Rodolphe Broda.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

ARRÊTÉS A TEMPS

Le 24 mars dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Jules Jolly, ancien ouvrier pâtissier, fut trouvé dans une chambre d'une villa située 131, rue de Nantes, à Caudebec, appartenant à Mme Thiery. Il avait pris la précaution d'oléer ses souliers pour que le bruit de ses pas ne fut pas entendu et s'était muni d'un marteau de vitrier pour pouvoir pénétrer dans les diverses pièces en brisant les vitres soit des fenêtres, soit des portes.

Un des grands moyens d'action de cet institut

est l'envoi de conférences organisées par groupes dans toutes les principales villes d'Europe. M. Broda s'est lui-même occupé de cette œuvre de progrès et, depuis 1910, il a fait de nombreuses conférences sur les questions sociales, morales, etc., dans les plus importantes villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie, des Etats scandinaves, des Etats balkaniques, de Russie, d'Italie, d'Espagne, etc.

Société de Géographie Commerciale

Le Siam historique, archéologique et pittoresque

Alors que l'on croyait terminée pour quelques mois la série des conférences organisées par les sociétés locales, et que notre population a maintenant ses soirées occupées par les représentations lyriques, M. P.-Louis Rivière, avocat à la Cour d'Appel de Paris, est venu hier soir nous entretenir du Siam.

C'est à des circonstances, jointes à l'orage qui éclata au début de la soirée, qu'il a évidemment dû de ne pas trouver devant lui la brillante assistance dont bénéficient ses devanciers et dont lui-même était également dignitaire.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Après avoir rappelé dans quelles conditions nos relations avec ce pays commencent par l'envoi d'une ambassade faite au roi de Siam par Louis XIV, et avoir narré comment l'histoire de ce royaume, qui débute dans un lointain quasi féodal, s'est déroulée jusqu'à nos jours en 1893 la France a établi son protectorat sur cette région.

Guérison d'un Cordonnier

Tous ceux qui, actuellement, souffrent de ces maux...



M. Antoine Barrier est cordonnier, 1, rue d'Alc...

Nouvelles Diverses

Un bruit formidable mettait l'autre soir, en émoi...

La Vengeance du Congédié

Pourrait les ouvriers avaient failli sauter avec le bâtiment...

Chez le Dentiste

Un joyaillier parisien du boulevard de Sébastopol...

Les deux hommes, l'un menant l'autre, se rendirent...

Le 29 avril, Jourdan demanda à M. Leclercq de lui confier...

Monsieur Eugène-Jules TIRARD

Remerciez les personnes qui ont bien voulu assister...

M. Joseph BLANCART, commandant de la Compagnie Générale Transatlantique...

Le plupart des bijoux dérobés, et notamment ceux de la marquise de Hirschfeld...

Les DOGS de l'AMEUBLEMENT

VENDENT le MEUBLE Neuf Meilleur Marché que l'Occasion

ÉTAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 29 avril. - Raymond PODER, rue d'Artois...

Le plus Grand Choix TISSANDIER

3, Bd de Strasbourg (tel. 95) VOITURES de 35 fr. CYCLES GOUDRY-ROD 160

A l'imprimerie du Journal LE HAVRE

LETRES DE MARIAGE Billets de Naissance

DÉCÈS

Du 29 avril. - Eugène PELLERIN, 46 ans, forgeron...

Spécialité de Deuil

A L'ORPHELINE, 13-15, rue Thiers Deuil complet et 12 heures

Mlle Jeanne-Amanda GUITTON

décédée à Rouen, le 28 avril 1914, à l'âge de 50 ans...

Le comte de LARMANDIE, délégué honoraire de la Société des Gens de Lettres...

Le comte de LARMANDIE, délégué honoraire de la Société des Gens de Lettres...

leur fille ETIENNE

Soldat au 129^e Régiment d'Infanterie décédée à l'Hôpital Militaire à l'âge de 20 ans...

Le Pasteur et M^{lle} Jean VIGNOT, de Paris, et leurs Enfants,

ont le douleur de faire part à leurs amis du décès de leur fille

leur fille ETIENNE

Soldat au 129^e Régiment d'Infanterie décédée à l'Hôpital Militaire à l'âge de 20 ans...

Le comte de LARMANDIE, délégué honoraire de la Société des Gens de Lettres...

Le comte de LARMANDIE, délégué honoraire de la Société des Gens de Lettres...

la Comtesse de LARMANDIE née Marguerite MARION

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée à Paris, le 28 avril 1914...

M. VIGOT, M^{lle} LE CAD, M^{lle} Alfred et Emilie VIGOT, M^{lle} Laurence VIGOT, M^{lle} Jean PERONY, ingénieur aux Ets Issermanns Schnetzer, et M^{lle} Jean PERONY, M^{lle} Rose et Serge PERONY, les Familles GODEFRY, SÉOIFFIN, PAUL DUBOS, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Louise-Pauline SÉOIFFIN

Veuve de M. VIGOT, notaire, leurs mère, grand-mère, arrière-grand-mère et parente, décédée, munie des Sacraments de l'Eglise, au Havre, 40, rue Thiers, le 25 avril 1914, dans sa 81^e année.

M. Eugène TIRARD, sa Veuve, M. Henri TIRARD, M^{lle} CARENTEZ, née TIRARD et ses Enfants; M^{lle} et M^{lle} Emilie GUEST, née TIRARD et leurs Enfants

M. et M^{lle} Albert TIRARD et leur Fils; M. et M^{lle} Emilie TIRARD et leur Fils; M. et M^{lle} Paul TIRARD et leurs Enfants; M. et M^{lle} Charles LESAGE; M. et M^{lle} Ernest TIRARD et leur Fils; M. et M^{lle} Enfants et Petits-Enfants; Les Familles TIRARD, DECULTOT, SANSON et PORET.

Monsieur Eugène-Jules TIRARD

Remerciez les personnes qui ont bien voulu assister aux convois, service et inhumation de faire-part.

M. Joseph BLANCART, commandant de la Compagnie Générale Transatlantique, et M^{lle} Joseph BLANCART, Des Familles BLANCART, DE CERDAS et LACOSTE remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convois, service et inhumation de

Evelyne BLANCART

M. et M^{lle} Marcel TETREL, ses père et mère; M. Georges TETREL, son frère; M. et M^{lle} Marcel TETREL, ses grands-parents; M^{lle} Genevieve DELALONDE, sa grand-mère; M^{lle} Genevieve TETREL, M^{lle} Genevieve GODIN, ses arrière-grand-mères; M. et M^{lle} S. LAMONIER et leurs enfants; M. et M^{lle} Maurice TETREL, M^{lle} Léon et Marc TETREL, M^{lle} Thémis, Marthe et Marguerite TETREL, ses oncles, tantes et cousins; les Familles TETREL, DELALONDE, LARCHER, GRIFFET, CHAPPELLE-LAINE et les amis remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux convois, service et inhumation de

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Marégraphie du 30 Avril

PLEINE MER à 11 h. 40 - Hauteur 6 m 90

Gouvernement Ottoman

Emprunt de 500 Millions 5/0 1914 Prix d'émission: 466 fr. 25

DREYFUS BREVES & Co

10, rue Edouard-Larue - LE HAVRE

GRAND-THEATRE DU HAVRE

Direction A. VIGUIER

WERATHER

THEATRE-CIRQUE OMNIA

Boulevard de Strasbourg

AUJOURD'HUI CINEMA OMNIA PATHÉ

A 8 h. 3/4, Soirée

Matinée: DIMANCHES et JEUDIS à 3 h

Compagnie Normande

DE NAVIGATION A VAPEUR

entre LE HAVRE, HONFLEUR, TROUVILLE ET CAEN

par les beaux steamers Augustin-Normand, Gazelle, Brevinelle, La-Dives

La-Touques, Rapide, Trouville, Descaudry, La-Hève, Ville de Caen, Castor, Ville-d'Isigny

Avril/Mai HAVRE HONFLEUR

Jeu. 9 30 43 45 10 45 14 30

Vendred. 1 10 15 18 11 20 15 15

Samedi 2 11 15 18 12 30 16 15

Avril/Mai HAVRE TROUVILLE

Jeu. 7 30 16 20 9 15 19 10

Vendred. 1 7 30 16 20 9 15 19 10

Samedi 2 7 30 16 20 9 15 19 10

Avril/Mai HAVRE CAEN

Jeu. 10 45 14 30 9 45 14 30

Vendred. 1 10 45 14 30 9 45 14 30

Samedi 2 11 15 18 12 30 16 15

ADMINISTRATION DES POSTES

La dernière levée des correspondances pour le Brésil, la Plata et le Chili, via Magellan, par paquebot anglais partant de La Pallice, sera faite au Havre, bureau principal, le 2 mai, à 12 h. 5.

La dernière levée des correspondances pour le Brésil, la Plata et le Chili, via Magellan, par paquebot anglais partant de La Pallice, sera faite au Havre, bureau principal, le 2 mai, à 12 h. 5.

NOUVELLES MARITIMES

Le st. fr. Gustave, all. du Havre à Colon, est arr. à Paillet le 28 avril.

Le st. fr. Amiral Duperré, all. du Havre au Gabon, est rep. du Paillet le 27 avril.

Le st. fr. St-Jean, ven. d'Auvergn, est arr. à Marseille le 27 avril.

Le st. fr. Honduras, all. du Havre aux Antilles, est arr. à Nantes le 28 avril.

Le st. fr. St-Pierre, ven. d'Algérie, etc, est arr. à Rouen le 28 avril.

Le st. fr. St-Martin, ven. du Havre, est arr. à Anvers le 28 avril.

Le st. fr. Suzanne-Marie est parti d'Anvers le 28 avril, pour Brème.

Le st. fr. Ville-de-Marseille, all. du Havre, etc., à la Réunion, est arr. à Alger le 28 avril.

Le st. fr. Saint-Vincent, ven. de Tarragone, est arr. à Alicante le 28 avril.

Le st. fr. Saint-Philippe, ven. d'Alger, est arr. à Huétra le 27 avril.

Le st. fr. Ouessant, all. de la Plata et du Brésil au Havre et Dunkerque, est reparti de Leixoux le 28 avril.

Le st. fr. Saint-Barthélemy, ven. d'Anvers, est arr. à Porto le 27 avril.

Le st. fr. Saint-Louis, ven. d'Alicante, est arr. à Valence le 28 avril.

Le st. fr. Ville-de-Buenos-Ayres, ven. de Buenos-Ayres est arr. à Santos le 27 avril.

Le st. fr. Havrais, ven. de Maurice est arr. à Bombay le 29 avril.

Le st. fr. Ville-de-Bordeaux, all. de Maurice à Marseille est arr. à la Réunion le 22 avril.

Le st. fr. St-André est parti de Valence le 27 avril pour Barcelone.

Le st. fr. Haut-Brion, ven. de Rouen est arr. à Hambourg le 27 avril.

Le st. fr. Virgile, all. de New-Orléans au Havre, est rep. de la Havne le 27 avril.

Terre-Neuviens et Islandais

Seydisfjörð, 27 avril. - Le nav. Yeonne, cap. Rubbens, ven. de Fécamp, est arrivé ici aujourd'hui; tout bien à bord. Il va prendre charge à destination de la France.

Reykjavik, 27 avril. - Sont arrivés ici aujourd'hui: Comoran (chalutier de Boulogne), avec 2,000 morues; Elisabeth (chalutier de Boulogne), avec 15,000 morues; Liberté (chalutier de Fécamp), avec 10,000 morues.

Port du Havre

Avril Navires Entrés ven. de 19 st. fr. La-Savoie, Tourneville, New-York

20 st. all. Frankenthal, Spangenberg, Hambourg

21 st. fr. Rochambeau, Saut, Rouen

22 st. ch. fr. Paquet-15, Combol, Rouen

23 st. all. Spezia, Japon, etc.

Avril Navires Sortis all. 23

st. fr. Amiral-Dréux, Gropin, St-Brieuc

st. ang. Gylfarn, Mac Intyre, Barry

st. ang. Bechtler, Taylor, Cardiff

st. ang. Glyn, Morgan, Newport

st. fr. Médée, Guillard, St-Brieuc

st. fr. Ville-de-Châlon, Layen, Rouen

st. fr. Ville-d'Isigny, Horville, Isigny

st. suéd. Gosta, Riboman, Rouen

20 st. fr. Chicago, Macé, New-York

st. fr. Rio Negro, Wilde, Gênes

st. fr. Amiral-Troude, Néron, Hata

st. ang. Tedou, Braithwaite, Liverpool

st. ang. Hedworth, Hulmeier, Newcastle

st. fr. Normandie, Keran, Southampton

st. fr. La-Hève, Bloch, Rouen

ch. fr. Houffler, Marzin, Trouville

Par le Canal de Tancarville

26 st. fr. Rhône, Monnier, Rouen

ch. fr. Bouenais-G, Letellier, Rouen

ch. fr. Bouenais-S, Robia, Rouen

ch. fr. Champagne, Tylaigne, Rouen

ch. fr. Cardif, Leguez, Rouen

ch. fr. Maz Riv, Coron, Rouen

st. sloop fr. L'Amal-de-France, Baillemont, Quillebeuf

Montés à Rouen: Le 28: st. dan. Rifasæ. Le 29: st. dan. Poly; st. ang. St. M'ish, Largo, Calohague, st. fr. Baccaus, ven. d'Algérie.

Descendus de Rouen: Le 28: st. fr. Sauternes, Léville, Lutèce, Figaro, Gabriels; st. ang. Mam, The-Countess, Rouen, Cardiff City, st. norw. Borgstein; st. Nordtinde. Le 29: st. ang. Solo, Rondo, Astree; st. fr. Anjou.

Navires à Quai

29 Avril, à 5 heures du soir

Bassin du Commerce

PARTIE RÉSERVÉE AUX YACHTS

Durandal, Loris-Allice, Vélou, Vitr, Lady-Mariette, Luciole, Nercid, St-Jean, La Perle

QUAI D'ORLÉANS

N.-D. de-la-Garde, Katin (y), Atnah (y)

QUAI LAMBLARDIE

Artiane (y)

Bassin de la Barre

QUAI CASIMIR-DELAVIGNE

Hiram

Bassin de la Citadelle

DAISE NORD

Margaux, Léon, St-Brieuc, Michel, DAISE SUD

Dolphin (y), B.-F., Deux Frères

Bassin de l'Eure

QUAI DES TRANSLANTILIQUES

La-Lorraine, La-Savoie

QUAIS RENAUD ET MARSEILLE

Caroline

GRANDES FORMES

Arthur Capel, Amiral-Fourchon

Bassin Bellot

La-Lamentin, Bratland

PREMIÈRE DARSE

Dijhont, K'ang Occer, Ville d'Alger, Africain, Fr. Haeuwald, Amiral-Magdon

DEUXIÈME DARSE

Gonchamp, Wanders, Riida, Dumessiere, Riida

Bassin Vauban

QUAI COLBERT

QUAI FRISSARD

Ancane

Canal de Tancarville

Eloard-Jérôme, François-Arago, Amiral-Fourchon, Westra, Flichich, Rip-ten (nat. lux), Bureau-st. (nat. lux), Rec. cil. acha, Huitmann, Guatemala

COMMERCES

CAFÉS - Les cours du terme s'accroissent, à trois heures et quart, pas de variation sur la veille.

Ventes 24,000 sacs. A cinq heures et demie, la cote perdait 25 centimes.

Un sac coté au disponible: 1,000 s. Santos, 61 50 - 10,000 k. Maïba, 82 - 82 - (Le tout aux 50 kilos entrepôt.)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT (Service d'Hiver modifié au 12 Avril 1914)

Ligne du Havre à Montivilliers et Rolleville

GARES Le Havre, Montivilliers, Rolleville

Le Havre, dép. 9 57 5 17 5 48 6 20 6 42 7 5 8 55 11 11 11 33 11 55 12 17 12 39 13 1 13 23 13 45 14 7 14 29 14 51 15 13 15 35 15 57 16 19 16 41 17 3 17 27 17 49 18 11 18 33 18 55 19 17 19 39 19 51 20 13 20 35 20 57 21 19 21 41 22 3 22 27 22 49 23 11 23 33 23 55 24 17 24 39 24 51 25 13 25 35 25 57 26 19 26 41 27 3 27 27 27 49 28 11 28 33 28 55 29 17 29 39 29 51 30 13 30 35 30 57 31 19 31 41 32 3 32 27 32 49 33 11 33 33 33 55 34 17 34 39 34 51 35 13 35 35 35 57 36 19 36 41 37 3 37 27 37 49 38 11 38 33 38 55 39 17 39 39 39 57 40 13 40 41 40 57 41 19 41 41 41 57 42 15 42 43 42 57 43 17 43 43 43 57 44 19 44 44 44 57 45 21 45 45 45 57 46 23 46 46 46 57 47 25 47 47 47 57 48 27 48 48 48 57 49 29 49 49 49 57 50 31 50 50 50 57 51 33 51 51 51 57 52 35 52 52 52 57 53 37 53 53 53 57 54 39 54 54 54 57 55 41 55 55 55 57 56 43 56 56 56 57 57 45 57 57 57 57 58 47 58 58 58 57 59 49 59 59 59 57 60 51 60 60 60 57 61 53 61 61 61 57 62 55 62 62 62 57 63 57 63 63 63 57 64 59 64 64 64 57 65 61 65 65 65 57 66 63 66 66 66 57 67 65 67 67 67 57 68 67 68 68 57 69 69 69 69 57 70 71 71 71 57 71 71 71 71 57 72 73 73 73 57 73 73 73 73 57 74 75 75 75 57 75 75 75 75 57 76 77 77 77 57 77 77 77 77 57 78 79 79 79 57 79 79 79 79 57 79 79 79 79 57 80 81 81 81 57 81 81 81 81 57 82 83 83 83 57 83 83 83 83 57 84 85 85 85 57 85 85 85 85 57 86 87 87 87 57 87 87 87 87 57 88 89 89 89 57 89 89 89 89 57 89 89 89 89 57 90 91 91 91 57 91 91 9

AVIS DIVERS

Cession de Fonds

1er Insertion
Suivant acte sous signatures privées, fait en double au Havre, le 20 avril 1914, M. G. POU...

BONNE RÉCOMPENSE à qui donnera indication sur la personne qui s'est appropriée un CHAT BLANC ANGORA...

M. HASELMANN, notaire
DEMANDE un Expéditionnaire au courant

ON DEMANDE un AJUSTEUR sérieux pour travaux d'entretien. S'adresser, 108 rue Jules-Lecesse à partir de 9 heures.

ON DEMANDE Porteur de Journaux
18 Ans. - Références exigées
BONS APPOINTEMENTS
S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE pour emploi de confiance, une personne sérieuse de 35 à 40 ans, ayant instruction élémentaire et pouvant fournir références. - S'adresser bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune Homme de 15 à 18 ans, pour les courses et nettoyage. - Maison Auxjovaux, 107, rue de Normandie, le matin.

ON DEMANDE JEUNE HOMME débutant, pour courses et travail de bureau. S'adresser au journal.

ON DEMANDE un jeune Employé de 15 à 18 ans, ayant bonne écriture. S'adresser chez M. LAUNAY, 32, rue Fontaine, dans l'après-midi.

OCCASIONS SUPERBES en Montres, Bijoux, Diamants
G. MILLAUD, 63, rue de Paris
L'Or brisé repris à 3 fr. le gr. - Timbres doublés

INFIRMIÈRE demandée Hôpital Andelys (Eure). Traitement: 30, 35 et 40 francs. Adresser références à M. le Directeur-Economiste.

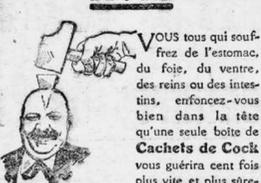
ON DEMANDE Une BONNE de 20 à 25 ans, au cour du serv. bourg. Référ. sur place. Se présenter jusqu'à 3 h. 1/2. - Prendre l'adresse au bur. du journal.

ON DEMANDE une Jeune Fille de 15 à 17 ans, pour aider au ménage et une Forte Bonne à tout faire, munies de sér. références. Prendre l'adresse au bureau du journal.

ON DEMANDE une Bonne Laveuse et une Jeune Bonne de 15 à 18 ans, sachant faire un peu de cuisine. M. Carre, le parquet. - S'adresser au bureau du journal.

LITS FER ET CUIVRE LE PLUS GRAND CHOIX -- LE MEILLEUR MARCHÉ
L. VASSAL, 32, rue de Normandie
A L'ANNEXE: 8, rue Jules-Lecesse, 8 (Près l'Hôtel de Ville)
EXPOSITION GÉNÉRALE de tous les MODÈLES
Livraison à Domicile, Havre et Environs

Maladies d'Estomac AVIS



VOUS tous qui souffrez de l'estomac, du foie, du ventre, des reins ou des intestins, enfoncez-vous bien dans la tête qu'une seule boîte de Cachets de Cock vous guérira cent fois plus vite et plus sûrement que de longs mois de n'importe quel autre traitement.

DAME anglaise, 36 ans, cherche place comme Dame de compagnie ou Gouvernante chez dame ou monsieur sans ou avec enfant. - Fernand G., bureau du journal.

Monsieur SEUL désire louer Grande Pièce à Feu

ON CHERCHE A LOUER de suite un pour Saint-Jean. Habitation avec grand jardin, entre St-Laurent et Beauville-Ville. Écrire aux initiales G. L. 10, au bureau du journal.

PIED-A-TERRER On désire LOUER Pied-à-terre ombragé. Environs du Havre. S'adres. MOLÉ, 10, rue d'Après-Manneville.

A LOUER pour la saison près gare de M. A. Pavillon dans cour de ferme, 5 pièces et jardin fruitier. - Prendre l'adresse au bureau du journal.

A LOUER POUR L'ÉTÉ 3 Pièces Meublées dans PAVILLON pleine campagne, grand jardin et herbage à 1 1/2 h. de Saint-Romain. Écrire au journal, initiales A. X. Z.

AVIS POUR faire connaître et répandre le merveilleux remède CRAMPPEL, en plus beau, en meilleur et en plus sûr. Boulard Saoudi, un lot très avantageux à sa place du Marché aux Fleurs.

Mlle REICHENBERGER Sage-Femme, ex-interne des Hôpitaux 56, Rue d'Étretat

Hôtel de Famille -- Restaurant 30, Rue Duguay (Tel. 18, 68) Confort moderne. - Chauffage central. - Salle de bains. - Cuisine soignée. - Pension deux repas, depuis 90 fr. par mois. - English spoken, Man spricht deutsch.

LESSIVEZ SANS FAIRE BOUILLIR LE LINGE avec les MERVEILLEUSES LAVEUSES "VELO" & TORDEUSES. Elle lave propre, blanc comme neige, sans bouillir, sans usure, sans déchirure, sans taches de rouille.

MALADIES DE LA FEMME LE RETOUR D'AGE Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus.

JOUVENCE de l'Abbé SOURY Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de 40 ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE de l'Abbé Soury à des intervalles réguliers.

FUTAILLES EN GROS ET DÉTAIL Henri TESTART 88, Cours de la République, 88 VENTE et ACHAT de FUTAILLES en tous Genres

NOTRE SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ de cette Semaine: PIVOINE avec sa chambre, Les Infortunes de M. Rondelot, ROMAN pour les Femmes par Jean LOR.

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies Vous qui Souffrez, N'hésitez pas: PRENEZ UN CACHET "KARL"

LA MÈRE PINOT prévient sa nombreuse clientèle que le Vendredi Premier Mai, au lever du jour, elle servira, dans sa belle cour, si bien ombragée, du Bon Café trait à la demande des consommateurs.

P. VILLAS Plaques Ornementées en lettres relief de couleurs depuis 3 Fr.

PORTE-BOUTEILLES Égouttoirs - Porte-Fûts V. TOUYA & A. BIARD 26, Rue Fontaine (Téléphone 10-19)

MME CHATILLON Voyante, Elève de PAPUS Assistée de son Fils célèbre Médium

AUJOURD'HUI et DIMANCHE ARRIVAGE DE CHEVREUX Champignons de Couche 0,90

Belle Occasion JOLIE CHAMBRE acajou et bronze avec bu-couche, deux portes, lit de milieu, Sommier, couette damassée, Table de nuit marbre, etc.

Belle Chambre Acajou Empire AVEC BRONZES DORÉS composée de grand armoire à glaces biseautées, Table de nuit, grand Lit de milieu, Sommier, Matelas laine et crin, 2 oreillers, 1 traversin, couvre-pieds satiné, 2 Descendentes de Lit, Grande Carpette, 2 chaises.

PIANO en bois clair presque neuf A VENDRE pour cause de départ. S'adresser au bureau du journal.

VOYEZ mes MONTRES VOYEZ mes SAUTOIRS VOYEZ mes CHAINES VOYEZ mes BIJOUX VOYEZ mes DIAMANTS DOCCASION

MOTOCYCLETTES NSU avec side car carrosserie, force 6 HP, ayant peu roulé. GRAND CHOIX DE MOTOS NEUVES & OCCASIONS

A VENDRE UNE MOTO RÉVE 1912-1913 - Très bon état S'adresser boulevard Amiral-Mouchez, 25.

A VENDRE ATTELAGE Voiture genre camion, Chevre Breton, très doux, ensemble: 575 fr. ou séparément, et trois harnais dont un gros pour camion

2 Vitrines d'Exposition Prendre l'adresse au bureau du journal.

JUMENT d'âge A VENDRE S'adresser chez M. TAILLEBRESSE, 64, boulevard Sadi-Carnot.

BON CHEVAL A VENDRE S'adresser rue Regnard, n° 11.

CAPITAUX à placer sur hypothèques depuis 4 0/0. Discrétion absolue. S'adresser à M. E. LONGUET, 19, rue Diderot, Le Havre.

FONDS DE REPASSEUSE Petit loyer. - Prix modéré. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE pour cause de santé. Occasion à profiter, un bon Fonds de Boulangerie-Pâtisserie. Prendre l'adresse au bureau du journal.

MARIE-ROSE LA MIGNON DU NORD MICHEL ZÉVACO Grand Roman Dramatique inédit par

« Marie-Rose n'est pas votre fille, Marie-Rose est née à neuf mois. Pour surprendre l'amant de votre femme, ouïez ce soir après la fête. Il est inutile qu'on vous le désigne. Vous ne l'avez qu'une fois; mais en l'une des circonstances dont le souvenir demeure impérissable. »

Fanny se releva en riant plus fort. Elle prit congé de la femme du procureur. Mais au moment où elle se retirait, son regard se posa un instant sur elle... Ce regard était chargé de haine... une haine profonde, lointaine, absolue...

La sournoise ironie de ce mot la fit tressaillir. « Je suis un peu las des travaux auxquels je me suis livré ces jours derniers... Il y a tant de misérables à punir, de par le monde! Et vous le savez, madame, ma fonction est de décréter le châtiement... »

MARIE-ROSE est un chef-d'œuvre de MICHEL ZÉVACO C'est le plus palpitant et le plus admirable des Romans.

FAITES FACILEMENT VOS ACHATS par LE PROGRÈS COMMERCIAL

(Service des Ventes par Comptes Courants)

BANQUE

Spécialement Fondée pour Faciliter les

ACHATS PAR ABONNEMENT AU MÊME PRIX QU'AU COMPTANT

Administration et Bureaux : 8, Place Carnot, 8 - LE HAVRE
TÉLÉPHONE 17.80 | Entrée Privée sous le Vestibule | BOITE POSTALE 4.76

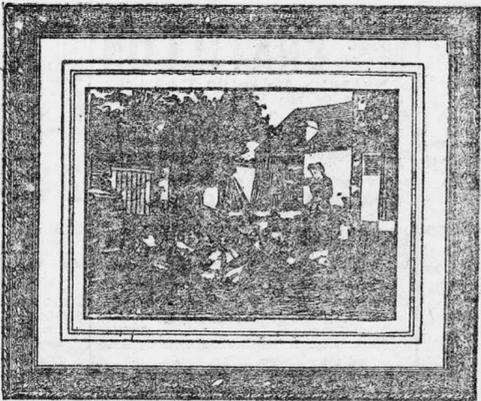
Du 1^{er} au 16 MAI inclus
RAVISSANTES PRIMES OFFERTES

Toute OUVERTURE de COMPTE ou ACHAT au COMPTANT de

50 fr. minimum donne droit à

Un TABLEAU

EXPOSITION dans nos Bureaux



JOLIS TABLEAUX gravure artistique en couleur, sous verre, avec passe-partout, riche baguette or, dimension 47 x 57 c/m.

Toute OUVERTURE de COMPTE ou ACHAT au COMPTANT de

100 fr. minimum donne droit à

DEUX TABLEAUX

EXPOSITION dans nos Bureaux

TRÈS IMPORTANT. - Avant de faire vos ACHATS, Consulter la LISTE des FOURNISSEURS (Maisons de Confiance ne vendant qu'au Comptant)

Grands Magasins - Produits Félix-Potin - Dépôts de Fabriques - Maisons de Gros et Détail - Spécialités Haute-Nouveauté - Ameublements - Photographie - Automobiles - Motocyclettes - Bicyclettes - Machines à Coudre - Machines à Écrire - Imprimerie - Lithographie, etc. Médecins - Pharmaciens - Herboristes - Dentistes - Sages-Femmes - Bandagistes, etc...

A toute personne en exprimant le désir l'Administration adresse gratuitement une notice explicative avec la Liste des Fournisseurs, ou délègue à domicile un de ses représentants pour donner aussitôt les renseignements nécessaires.

COMPTOIRS NORMANDS

Produits Alimentaires de Premier Choix

Les Timbres-Prime seront Doublés

Aujourd'hui Jeudi 30 Avril, Vendredi 1^{er} Mai, Samedi 2 Mai, Dimanche 3 Mai

VISITER NOTRE MAGASIN DE PRIMES, 71, Boulevard de Strasbourg

DENTIERS

BIEN FAITS par M. MOTET, DENTISTE
52, rue de la Bourse, 17, rue Marie-Thérèse
Refait les DENTIERS CASSÉS ou mal faits ailleurs
Réparations en 3 heures et Dentiers haut et bas livrés en 5 heures
Dents à 11.50 - Dents de 12 à 15 - Dentiers dep. 35 fr. Dentiers haut et bas de 140 à 200 fr. de 200 à 400 fr.
Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

Fabrique de Boîtes Postales pour Echantillons de Liquides et Corps gras
SEVESSAND FRÈRES
25, rue du Général Faidherbe
BOITES RONDES fer-blanc et BOITES en BOIS pour laboratoires Chim. Pharm. Crues et Brues
Boîtes à Cais, carton ondulé, pour expéditions en postaux 2.0.10 11.15 22.30 (9525)

CONSTIPÉS! PRENEZ PHALÈNE
Le meilleur laxatif, le meilleur purgatif
Le flacon : 2 francs
Dépôt principal : Ph^o Houlbreque, 79, rue Casimir Delavigne, Gondoin, 29, rue de la Fontaine; Guinebret, 55, rue de Paris; Potin, 113, rue d'Étretat; Thuret, 308, rue de Normandie, au Havre; Goussier, 2, rue des Galeries, à Fécamp. 1-150 (8559)

À la Montre Suisse
52-54, rue d'Étretat
MON A. LANDRY
VOYEZ aux Établissements, les dernières Nouveautés en Pendules et Carillons WESMINSTER
Les prix les plus avantageux
A l'occasion des Fêtes, il sera offert un Corin complet de Cuillères à Café métal argenté.



PIANOS
Vente depuis 20 fr. par mois avec 3 0/0 d'intérêt en sus
ROBERT, 43, boulevard de Strasbourg et 1, rue Saint-Roch. 20.30 (70502)

VANNERIE
A. DRIEU
2 rue Jules-Lecesse. - Havre
Articles de Voyages, Brevets, Boîtes, Luyettes, Pèse-Bébés, Tapis à ouvrage, Bonbonnières, Biscuits, Corbeilles à pain, papier, correspondance; Peintures, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseurs, linge, provisions, etc., Manages pour entrepreneurs. LIS (8559)

OFFICE DÉTECTIVE
51, rue Jules-Lecesse, 51
est la plus puissante Agence de Détection de Province
Recherche pour Chantage, Diffamation, Enquêtes avant Mariage, Divorce
Le Directeur reçoit de 10 h à 3 heures. 46.30 (7673)

M. CIRCE
Célèbre Médium de Paris
Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. Lz servie pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.
Télépathie - Présencence
Reçoit tous les jours, rue Racine, 46 au 1^{er} étage (escalier dans la cour)
- Science - Loyauté - Discretion -

CYCLISTES DEMANDER au Grand Garage Georges Lefebvre

89 à 95, Cours de la République - HAVRE
Les Catalogues des Bicyclettes et Motocyclettes PEUGEOT et TERROT 1914 VOIR LES NOUVEAUX MODÈLES
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Vente à Crédit depuis 10 fr. par Mois
FORTE REMISE AU COMPTANT
Grand Choix de VOITURES D'ENFANTS - MACHINES À COUDRE
Fournisseur de l'UNION ECONOMIQUE

MÈRES DE FAMILLE! Si vous avez des Enfants lymphatiques ayant une croissance difficile, d'une santé délicate, ou prédisposés à la gourme ou à l'engorgement des ganglions

Donnez-leur avant tout du
SIROP LE DUC
TONIQUE, FORTIFIANT, DÉPURATIF DES ENFANTS
(A base d'Extrait Iodo-Tannique, d'Extrait de Quinquina jaune et Glycérophosphate de Chaux)

Le Sirop Le Duc est le meilleur de tous les sirops des enfants, car il augmente leur appétit, fortifie leurs muscles et leurs nerfs, tout en agissant comme un dépuratif très actif. Il aide puissamment à la formation du système osseux. Il se recommande particulièrement aux enfants délicats, scrofuleux, lymphatiques, ayant une croissance difficile, ou prédisposés à la gourme ou à l'engorgement des ganglions. Il remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue chez les enfants, qui digèrent difficilement ce médicament.
Prix : Le Litre, 4 fr. 50; Le 1/2 Litre, 2 fr. 50

DÉPOT GÉNÉRAL :
GRANDE PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES
HAVRE - 56, rue Voltaire, 56 - HAVRE

Biens à Louer
A LOUER DE SUITE
PAVILLON genre maison normande, rue de la République, 15, Havre. 8 pièces et dépendances, beau jardin, kiosque sur rue. DJ (8357)

A VENDRE OU A LOUER
GRANDE PROPRIÉTÉ
13 pièces et dépendances, écurie, remise, buanderie, séchoir, citerne, puits, jardin d'agrément et fruitier, route de Montivilliers, Ébouville. S'adresser à M. LANG, 24, rue Bazan. DJ (7217)

CABINET DE M. GAUTIER, A. HAUCHECORNE et L. DION
Géomètres-Experts à Montivilliers

A LOUER DE SUITE
2 km. 1/2 de la gare d'Ébouville. Un PAVILLON très confortable, composé de 8 pièces et vaste grenier, jardin anglais et cour plantée d'arbres. S'adresser pour visiter chez M. LENOIR, à Manéville, et pour traiter, 89, rue de Normandie, au Havre. 26.30.3m. (6987)

Biens à Vendre
Etudes de M^{rs} AUBRY, notaire à Bolbec, et de M^{rs} BOUCHEZ, avoué au Havre, 37, boulevard de Strasbourg.
Licitation LEMIRE
ADJUDICATION en l'étude du ministère de M^{rs} Aubry, notaire à Bolbec, le lundi 11 mai 1914, à deux heures du soir, de :
1^{er} Lot. - Maison à usage de commerce, à Bolbec, rue de la République, n° 74, occupée par M. Le Guen. - Revenu brut : 850 fr.
2^o Lot. - Jardin à Bolbec, rue Montauban et Adrien-Pasquet, loué à M. James 135 fr. par an.
3^o Lot. - Maison à Bolbec, rue Montauban, n° 45, louée à M. Brosse 130 fr. par an.
4^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
5^o Lot. - Pièce de Terre en labour, sise commune d'Ébouville, canton de Goderville, contenant 2 hectares 20 ares 40 centiares, occupée par M. Brunneval moyennant 200 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
6^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
7^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
8^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
9^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
10^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
11^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
12^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
13^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
14^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
15^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
16^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
17^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
18^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
19^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
20^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
21^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
22^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
23^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
24^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
25^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
26^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
27^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
28^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
29^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
30^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
31^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
32^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
33^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
34^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
35^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
36^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
37^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
38^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
39^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
40^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
41^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
42^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
43^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
44^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
45^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
46^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
47^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
48^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
49^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
50^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
51^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
52^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
53^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
54^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
55^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
56^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
57^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
58^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
59^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
60^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
61^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
62^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
63^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
64^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
65^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
66^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
67^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
68^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
69^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
70^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
71^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
72^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
73^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
74^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
75^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
76^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
77^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
78^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
79^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
80^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
81^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
82^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
83^o Lot. - Ferme sise commune des Trois-Pierres, canton de Saint-Romain-de-Colhoec, section de l'Ouillé, traversée par la route Nationale du Havre à Paris, contenant 22 hectares 4 ares, occupée par M. Sangle moyennant 3,400 fr. par an plus les impôts. Chasse louée 10 fr. par an.
84^o Lot. -